RECUEIL
DE
LETTRES ORIGINALES
DE
L'EMPEREUR JOSEPH II,
AU
GÉNÉRAL D'ALTON,

Commandant les Troupes aux Pays-Bas, depuis Décembre 1787 *jusqu'en Novembre* 1789.



A PARIS,
Chez BOSSANGE & Compagnie, Commissionnaires en Librairie, rue des Noyers, N°. 33.
& chez GARNERY, Libr. rue Serpente, N°. 17.

1790.

PRÉFACE.

LA ſenſation qu'a faite dans le public la nouvelle de la découverte des Lettres Originales, écrites par l'Empereur au Général *d'Alton*, nous oblige à les publier par la voie de l'impreſſion, pour ſatisfaire aux deſirs & à l'empreſſement de la Nation.

Le recueil de ces Lettres eſt d'autant plus intéreſſant, qu'il dévoile non-ſeulement la politique du Cabinet de Vienne, mais que de plus il expoſe, dans ſon vrai jour, le caractère de *JOSEPH II*, & ſes ſentimens envers ſes ſujets : c'eſt-là qu'il ſe peint lui-même beaucoup mieux qu'on ne pourroit le faire ; il y donne un cours libre à ſes principes ſanguinaires ; ſon cœur y eſt à découvert.

L'Europe étonnée, verra que la conduite du Gouvernement & du Général *d'Alton*, quelque cruelle qu'elle ait été, a non-ſeulement été applaudie par ce Souverain, mais qu'elle a été calquée d'après ſes principes ; l'on y verra que le fer meurtrier qui, aux Pays-Bas, perçoit le ſein de nos Concitoyens, étoit dirigé & conduit par le Cabinet de Vienne & par le Souverain ; qu'il a dicté les ordres ſanguinaires qui, le 22 Janvier 1788, ont mis la Ville de Bruxelles & la Nation entière, dans un deuil profond ; qu'enfin ce Sou-

verain cruel a applaudi à toutes les opérations du Gouvernement, pendant les deux dernieres années de la domination Autrichienne.

L'on y reconnoîtra ce caractère ambitieux, & qui ne respire que la vengeance; ce cœur de tigre qui, comptant pour rien ses sujets assassinés à Anvers, à Malines & à Louvain, jouit en secret des malheurs qu'il occasionne : l'on sera convaincu que s'il n'a pu satisfaire sa cruauté, en voyant couler le sang de ses sujets, comme *Néron* en voyant les flammes qui détruisoient Rome, il a du moins joui de loin de leurs malheurs, & son cœur s'est repu en imagination, dans les flots de sang qui couloient par ses ordres.

Les sentimens du Souverain, dont la Nation Belgique vient de secouer le joug odieux, sont trop bien manifestés dans ces Lettres, pour exiger la moindre interprétation; l'on ne se permettra aucune réflexion particuliere sur leur contenu; cité devant le Tribunal des Nations, *JOSEPH II* pourra chercher les moyens de faire l'apologie de sa conduite, mais sa profession de Foi en morale, ses idées sur l'administration, le cas qu'il faisoit du bonheur des sujets soumis à sa domination, en un mot ses principes sont développés dans ses Lettres, & déjà le jugement des Belges est applaudi par les autres Nations, & il sera consacré par la postérité.

C'est à cette postérité, dont les Belges ambitionnent l'approbation, que cette Préface est destinée;

la génération préſente, ayant été témoin de toutes les ſcènes auxquelles ces Lettres ſont relatives, ſaura les apprécier ſans commentaire.

Témoin de la conduite du Gouvernement Autrichien, & de celle des Peuples qui y étoient ſoumis, l'Europe entière, après avoir vu, avec étonnement, la patience réfléchie de ce Peuple généreux luttant contre l'oppreſſion la plus injuſte, a vu auſſi avec plaiſir le courage Héroïque avec lequel cette Nation impatiente du joug, a reconquis ſa liberté.

Les témoins de l'oppreſſion, ceux qui ont entendu les gémiſſemens des Citoyens empriſonnés; les plaintes de ceux que l'autorité arrachoit du ſein de leur famille & banniſſoit hors de leurs foyers; les cris douloureux des innocens qu'on égorgeoit, ceux qui ont vu la Nation entière outragée dans toutes les claſſes de Citoyens, ne ſont point ſurpris de la Révolution: les Belges opprimés devoient ſecouer le joug, ou ſuccomber ſous leurs nobles efforts: la Réſolution étoit priſe, *vaincre ou mourir;* cette Réſolution étoit unanime, & aucune Puiſſance humaine n'auroit pu en empêcher l'exécution.

Le Ciel, propice aux vœux de cette Nation généreuſe, a mis le ſceau de l'approbation à ſes entrepriſes, en les couronnant des plus heureux ſuccès.

Les événemens inconcevables de cette grande Révolution ſe ſont ſuccédés avec tant de rapidité, qu'il paroîtroit que le Gouvernement a eu à peine le tems de reſpirer; ce recueil prouvera cependant qne

JOSEPH II étoit inſtruit de tout ce qui ſe paſſoit aux Pays-Bas, & qu'il étoit le principal Pilote qui dirigeoit & conduiſoit cette malheureuſe barque, qui vient enfin de faire naufrage.

Dès la premiere Lettre, on y voit l'intention d'employer les moyens les plus efficaces, qui ſont toujours ceux de la force militaire, comme il s'explique dans la ſeconde Lettre, où après avoir approuvé l'envoi d'une garniſon à Louvain, qu'il qualifie de Ville revêche, il recommande de concentrer le plus de troupes que poſſible dans la Capitale & ſes environs, pour les avoir raſſemblées tout de ſuite au moindre événement. Mais c'eſt principalement dans les Lettres du 30 Janvier & 7 Février 1788, que ſe manifeſtent les vues *Paternelles* de ce *bon* Souverain, qui applaudit aux diſpoſitions du 22 Janvier.

Je vous en ſuis très-obligé, & je vous prie de continuer de même dans toutes les occaſions qui pourront ſe préſenter, quoique je crois que cet exemple, quelque léger qu'il ait été, fera ſon effet.

Telles ſont les inſtructions que le Souverain donne à ſon Gouvernement : *continuez*, dit-il, c'eſt-à-dire, tuez, maſſacrez, aſſaſſinez mes ſujets ; ce que vous avez fait eſt peu de choſe, l'exemple eſt *léger.*

Le croira-t-on ? cette Lettre eſt en réponſe aux Dépêches de *d'Alton*, concernant la journée du 22 Janvier 1788 ; journée mémorable dans l'Hiſtoire des cruautés Autrichiennes ; journée qui devroit à jamais être rayée des Annales Belgiques ; journée

qui a vu couler le ſang de tant d'infortunés Citoyens de tout âge, qui, attirés par curioſité ſur la grande Place de cette Ville, ont été immolés à la rage de ces aſſaſſins enrégimentés. C'eſt à une opération auſſi attroce qu'applaudit l'Empereur; il donne des louanges à ces viles ſatellites du deſpotiſme, qui, ſans reſpecter les droits de l'homme, ont fait couler le ſang de tant d'innocentes victimes, qui étoient ſans armes & ſans défenſe quelconque.

Ce ſang qui criera éternellement vengeance, & contre ceux qui l'ont verſé, & contre celui qui en a donné les ordres, n'a pu aſſouvir la rage du tyran, il n'a fait que l'irriter; *je vous prie de continuer de même,....* dit-il; *j'ai voulu tout de ſuite, poſte courante, vous témoigner ma ſatisfaction de vos démarches. Vous ferez connoître également à l'Officier du Régiment de* Ligne, *qui commandoit la patrouille, qui a fait feu, que j'ai été très-content de ſa préſence d'eſprit, & du parti qu'il a pris, & que le Régiment ſongera à ſon avancement à la premiere vacance.*

La poſtérité le croira-t-elle! un Souverain ſe réjouir, ſe féliciter du maſſacre de ſes ſujets, en témoigner de la reconnoiſſance aux aſſaſſins, leur promettre récompenſe, & s'empreſſer à la donner! Dans la Lettre du 7 Février 1788, la récompenſe du crime eſt aſſignée, l'enſeigne *Wuchetigh* eſt nommé premier Lieutenant au Régiment de *Ligne*,

pour la bonne conduite qu'il a tenue le 22 Janvier.

Grand Dieu ! le prix de la valeur & des ſervices proſtitués pour récompenſer un lâche aſſaſſin ! non non, jamais la poſtérité ne l'auroit cru, ſi l'Être ſuprême, qui ne laiſſe aucun crime impuni, n'avoit veillé à la conſervation de ces Lettres, pour confondre *JOSEPH II* devant le Tribunal de Nation, & pour prouver à l'Europe entiere l'atrocité des ſentimens du Souverain dont les Belges viennent de ſecouer le joug odieux.

Et ce n'eſt pas dans cette ſeule occaſion qu'il manifeſte ſes ſentimens ſanguinaires, il les ſaiſit toutes avec empreſſement, il ne reſpire que ſang & carnage, il ne peut aſſouvir ſa rage que dans le ſang de ſes ſujets, il regrette même les occaſions qu'on a perdues : ſa Lettre du 1 Juin 1778 prouve ſes regrets.

Si le Major à Mons eût uſé de force contre les Volontaires nouveaux qui ſe ſont préſentés derechef, je crois que la choſe eût été finie, au moins pour quelque tems, comme à Bruxelles.

Cette Lettre mérite attention, elle eſt du 1 Juin 1788 : elle avoit été précédée quelques jours auparavant, d'une Dépêche de LL. AA. RR., par l'organe deſquelles il faiſoit aſſurer les Etats de Brabant & le Peuple, de ſon ancienne bienveillance, & de la continuation de ſa confiance ; il les prévenoit qu'il alloit s'occuper conſtamment de tout ce qui pouvoit contribuer à leur bien-être & à leur proſpérité.

Telle

Telle étoit la politique du Cabinet de Vienne ; c'eſt au moment qu'il vouloit frapper, c'eſt lorſqu'il vouloit opprimer le Peuple, qu'il commençoit par le flatter, il cherchoit à endormir les Belges confians, mille promeſſes flatteuſes étoient régulièrement les avant-coureurs des atrocités qu'on méditoit.

Leurs Alteſſes Royales diſent dans cette Dépêche (1) que Sa Majeſté a ordonné de déclarer,

Qu'il entroit dans ſon cœur, & dans les ſentimens de ſon affection pour ſes fideles ſujets, de ſaiſir la premiere expreſſion d'une partie de leurs repréſentans pour accélérer, pour leur bonheur & la félicité publique, le moment du plein & parfait retour de ſes bonnes graces ; qu'en conſéquence, ſe livrant à tous les mouvemens de ſa tendreſſe & de ſon cœur ſenſible, &c. Elle vouloit rendre à la Nation ſon ancienne bienveillance & ſa confiance.

Telles étoient les diſpoſitions gracieuſes que l'Empereur faiſoit communiquer au Peuple par leurs Alteſſes Royales, tandis qu'en ſecret il méditoit l'occaſion d'opprimer & de faire maſſacrer ce même peuple par le militaire aux ordres du Général d'Alton.

Si l'on avoit aſſaſſiné à Mons comme à Bruxelles, le Major eût eu l'approbation de l'Empereur qui,

(1) Cette dépêche a été adreſſée aux Etats de Brabant, le 27 Mai 1788.

le 1. Juin se borne à blâmer sa conduite, pour n'avoir pas fait couler le sang des Montois.

Ces regrets de l'Empereur n'ont point été de longue durée, le Général *d'Alton* a bientôt satisfait les desirs de ce Souverain cruel; il a trouvé des ames viles qui se sont empressées à être les exécuteurs de ses intentions sanguinaires, ils ont trempé leurs mains homicides dans le sang innocent de leurs Concitoyens; Louvain, Malines, & principalement Anvers, ont été témoins de ces scènes d'horreur; Anvers a vu tomber ces malheureuses victimes (1), les habitans frémissent encore à l'aspect des endroits où ils ont vu les militaires armés, tuer & massacrer indistinctement, & sans pitié, hommes, femmes, enfans & vieillards: les nouvelles en sont parvenues à l'Empereur, il est instruit par ses troupes, il sait qu'à Malines, l'enfant a été tué au sein de sa mere,

---

(1) Le 4 Août 1788, les Militaires assemblés dans la Ville d'Anvers; pour prêter main-forte, en cas de besoin, aux exécuteurs des ordres du Gouvernement, concernant le Séminaire Episcopal de cette Ville, ont eu la cruauté de faire feu sur les bourgeois qui passoient; plus de quarante personnes innocentes, tant hommes que femmes, ont été tuées par le feu d'une Compagnie commandée par certain R....... Aucun bourgeois n'étoit armé, personne ne s'étoit opposé aux ordres violens du Gouvernement; une seule protestation Notariale avoit été lue; la plus grande tranquillité régnoit dans la Ville, lorsque cet Officier avide d'avancement, & excité par l'exemple de l'Enseigne *Wachetig*, s'est imaginé que plus il égorgeroit d'Anversois, plus grande seroit la récompense qu'il devoit attendre de son bon maître JOSEPH II.

qui succombe sous le même coup : ces horreurs, ces cruautés ne le font point frémir, il s'en réjouit au contraire dans ses Lettres du 1 Juillet & du 24 Août 1788.

J'approuve parfaitement la maniere vigoureuse avec laquelle on a réprimé l'insolence tant à Louvain, que sur-tout à Anvers ; & il faut continuer de même, pour se faire respecter.

J'approuve entièrement les mesures que vous avez prises pour les appaiser, & pour faire respecter la troupe ; & j'espère que, par ces actes de vigueur, & par l'évasion des principaux boute-feu, on sera enfin parvenu, une bonne fois, à rétablir l'ordre.

Les Lettres suivantes ne laissent aucun doute sur ses intentions de soumettre ses sujets par la force ; & tandis qu'il les faisoit assurer de sa bienveillance & de ses bontés paternelles, il donnoit des ordres secrets de les massacrer, s'il s'opposoient à ses desseins tyranniques.

Quel homme lira sans indignation, la Lettre du 7 Juin 1789 ? Quelle est la Nation qui voudra encore avoir pour Souverain ce cœur de tigre, qui du fond de son cabinet médite froidement la mort de ses sujets.

J'ai résolu, dit-il, *de couper court aux difficultés. Si les choses vont sans qu'on soit obligé d'employer la force, tant mieux ; sinon il faut l'employer à propos, mais avec fermeté & énergie, & ne pas balancer, ne pas douter, & ne rien commencer qu'on ne l'a-*

cheve, & que tout ne soit soumis. Le plus ou moins de sang que peut coûter une pareille opération, ne doit point être mis en ligne de compte.

Le code de la tyrannie Autrichienne a-t-il pu contenir pareilles horreurs! voilà donc la Philosophie de *JOSEPH II!* le sang de ses sujets ne doit pas entrer en ligne de compte, rien ne peut arrêter ses projets, & il feroit couler jusqu'à la derniere goutte de leur sang pour parvenir à son but.

Cette Lettre seule suffiroit pour mettre le sceau à sa réputation; il n'en faut pas davantage pour transmettre à la postérité une esquisse des sentimens cruels & sanguinaires de ce tyran couronné.

Après la lecture de cette Lettre, aucune démarche de l'Empereur ne doit étonner: s'il a pu, de sang-froid, donner des ordres pour égorger ses sujets; si, dans l'effusion de son cœur, il a témoigné sa joie à la nouvelle de ces meurtres qui faisoient frémir l'humanité, quelles bornes pourront arrêter sa cruauté? Il ne distingue ni amis, ni ennemis; Puissances voisines, ou Puissances éloignées, il ne ménage personne; il ne respecte ni les égards dûs aux Nations alliées, ni les préjugés reçus, même les violations de territoire, ne sont rien, lorsqu'il s'agit de remplir ses vues; dans sa Lettre du 23 Octobre 1789, il approuve la conduite du Général *Schrœder*, nonobstant la violation du territoire Liégeois.

L'on voit dans sa Lettre du 7 Novembre 1789,

quel cas il fait des Liégeois ; il ne respecte pas davantage la Nation Françoise dans sa Lettre du 6 Août 1789. *Il faut espérer*, dit-il, *que le délire qui régne en France, ne pourra pas être de durée.*

Enfin, c'est un homme en guerre avec tout le genre humain, il veut que ses militaires fassent la loi à tout le monde, les bayonnettes & les canons sont ses plus forts argumens ; il commande, & ses sujets aux Pays-Bas sont traités comme ses plus cruels ennemis.

J'apprécie parfaitement (dit-il dans sa Lettre du 31 Octobre 1789), *les services pénibles que vous me rendez, ainsi que le militaire sous vos ordres dans ces circonstances aux Pays-Bas..... vous pouvez compter & assurer tout le monde que je rends bien justice à leur zèle, & que je les recompenserai de même que s'ils combattoient les Turcs.*

Il n'est gueres possible d'expliquer plus énergiquement ses intentions tyranniques, la cruauté perce dans toutes ses lettres ; il se plaît à ordonner des assassinats, & il se réjouit d'avance de l'exécution. La Lettre du 5 Nov. 1789 en est un exemple bien frappant ; il y trace de main de maître l'atrocité de son caractere ; il y ordonne de faire pendre en effigie, l'*immortel van der Mersch*, en attendant qu'on ait *le plaisir* de l'exécuter en personne.

Quel tyran a jamais osé avouer publiquement qu'il auroit *du plaisir* à tuer, à égorger ! les cœurs

les plus endurcis dans le crime, cherchent au moins à juſtifier leur conduite ; ils ne veulent point paroître cruels, ils feignent de punir à regret ; ils affectent de paroître juſtes, lors même qu'ils commettent l'injuſtice, & au moment qu'ils exercent leur vengeance, ils cherchent à en diminuer l'odieux, en feignant des regrets qu'ils ne ſentent à la vérité pas : il étoit reſervé à *JOSEPH II* de nous donner l'exemple d'un homme, ou plutôt d'un monſtre, qui attend de ſang-froid *le plaiſir* d'exécuter en perſonne.

Belges ! généreux Belges ! depuis long-tems vous gémiſſez ſous la tyrannie de ce monſtre couronné, que vous reſpectez comme votre maître. L'Europe étonnée, admiroit votre modération, votre douceur, votre patience, elle applaudit maintenant à ces actes de courage, de valeur & de ſageſſe, par leſquels vous vous montrez ſi dignes de la liberté que vous venez de reconquérir.

La tyrannie eſt bannie à jamais de ces contrées ; le Dieu des armées a manifeſté ſa grandeur & ſa uſtice, en détruiſant toute la puiſſance de ce tyran.

Turnhout, berceau de la liberté Belgique, a vu le courage des Belges, & les efforts impuiſſans des Impériaux. *Gand*, célèbre par les prodiges de valeur de la brillante jeuneſſe de ſes Provinces, & par les cruautés abominables des troupes de *d'Alton*, ſe reſſentira long-tems de la violente ſecouſſe qui

l'a rendu à la liberté : la Flandre & le Brabant ont été ſucceſſivement témoins de ces ſcènes guerrières, où la valeureuſe jeuneſſe Belgique, auſſi intrépide qu'entreprenante, diſperſoit des Régimens entiers, comme un lion dans ſa courſe rapide fait voler la pouſſiere : nos tyrans ſont chaſſés, & les Belges vainqueurs, y font ſuccéder un Gouvernement juſte & équitable; l'amour de la patrie eſt le feu ſacré qui brûle dans tous les cœurs, les Belges, convaincus que leur fortune particulière dépend de la fortune publique, ſont tous unis par le même intérêt, & ce concours général des Citoyens dans ces premiers momens de la Liberté naiſſante, eſt un préſage certain de la félicité publique.

Heureux, & mille fois heureux ! ſi, après avoir vu & rompu les chaînes ſous leſquelles vous étiez prêts à ſuccomber, vous ne vous éblouiſſez pas de vos ſuccès; heureux ſi, toujours éclairés par le flambeau du Patriotiſme, vous diſſipez les nuages qui pourroient offuſquer le brillant de l'aurore naiſſante de cette Liberté. Heureux ! ſi vous conſervez cet accord ſi deſirable, & qui fait ſeul la force de la Nation; tous les Ordres de l'Etat intéreſſés à la conſervation de cette union, y contribuent également par un concert parfait, & déjà notre félicité eſt aſſurée, rien ne pourra la détruire, nous en jouirons paiſiblement, & nos voiſins, jaloux de l'amitié d'un Peuple libre & heureux, puiſſant & juſte, s'empreſſent déjà à participer à notre félicité, & à nous en aſſurer les effets.

AVIS ESSENTIEL.

L'ON trouvera dans ces Lettres plusieurs fautes d'orthographe, de ponctuation & de mots; on les y a laissées, parce qu'elles se trouvoient dans les lettres originales, même de mots qui sont ici imprimés fidélement.

Le public ne sera pas fâché de trouver à la fin de cette lettre, les instructions que le Comte de Cobenzl, *Commissaire de l'Empereur, étoit chargé de communiquer au Gouvernement des Pays-Bas; ces Lettres, datées de Vienne le 28 Novembre 1789, suffiront pour ôter à jamais toute idée de réconciliation avec la Maison d'Autriche, si pareille idée pouvoit encore avoir place dans l'esprit des Belges. La Lettre à M.* de Trauttmansdorff *ne laisse aucun doute sur la continuation des mêmes sentimens, de céder en paroles, pour frapper avec plus de certitude, lorsque la confiance est établie dans le peuple : il fait la leçon au Comte* de Trauttmansdorff, *& lui dit d'appaiser les esprits, & de se présenter à tout ce qui peut arrêter l'effervescence, quelqu'absurdes que puissent être les idées des gens, dont l'imagination échauffée & la raison offusquée, pourroit produire quelqu'accident désastreux,* puisqu'aussi-bien tout ce qu'on fait par contrainte irrésistible, ne peut préjudicier aux droits de personne. *Voilà l'esquisse des principes contenus dans les Lettres de créance du Commissaire envoyé pour traiter avec les Belges.* Lisez & jugez.

RECUEIL

RECUEIL
DE
LETTRES ORIGINALES
DE
L'EMPEREUR JOSEPH II,
AU
GÉNÉRAL D'ALTON.

Vienne, ce 9 Décembre 1787.

MON cher Général *d'Alton*, j'espere que ce Courier Garde-Noble vous trouvera déjà arrivé à Bruxelles; je le desire d'autant plus, qu'ensuite de l'Instruction que je vous ai donnée, vous serez sans doute empressé de vous concerter avec le Ministre sur les moyens les plus efficaces & propres à rétablir l'ordre, d'après mes intentions, dont il également informé.

Je viens de destiner le Duc *d'Ursel* à l'Armée d'Hongrie, & de conférer sa Brigade aux Pays-Bas au Général-Major *Schrader*, qui, ayant été Colonel du Régiment *de Vierset*, connoît parfaitement ces Provinces & la Nation, de façon que je me flatte que vous en tirerez bon parti. JOSEPH.

A

Vienne, ce 7 Janvier 1788.

J'Ai reçu, mon cher Général *d'Alton*, par le courier, votre Lettre du 20 Décembre, & je me fers de la même occafion pour y répondre. J'approuve entiérement les difpofitions que vous m'annoncez avoir faites, pour loger la Troupe moins mal qu'elle l'étoit, pour donner une liberté honnête au foldat & pour dépofter les Gardes Bourgeoifes des endroits où il ne leur convenoit pas d'être. Il m'a auffi paru très-jufte que vous ayez fait paffer une garnifon à Louvain, puifque cette Ville revêche en exigeoit une.

J'attends au premier jour votre projet de Diflocation, qui doit être ftable en tems de paix; vous n'y compterez pourtant plus fur le Régiment *de Bender*, qui retournera dans fes anciens quartiers à Fribourg, & en même-tems vous aurez foin de concentrer le plus de troupe que poffible, dans la Capitale & fes environs, pour les avoir raffemblées tout de fuite, au moindre événement.

Quant à votre quartier dans la maifon du Commandement-Général, vous m'en enverrez le plan, avec le projet de l'adapter pour votre logement, en y plaçant également les différentes branches de la partie militaire; il faut que vous me marquiez en même-tems les frais que cela exigeroit.

Il feroit fans doute à defirer qu'on pût loger plus convenablement les Officiers & la Troupe de la garnifon de Bruxelles; mais cela ne pourra s'effectuer fans des dépenfes extraordinaires, que les circonftances d'une Guerre contre les Turcs ont fait fufpendre généralement, & il

faudroit attendre à cet égard des tems plus paisibles, & se pourvoir entre-tems de quelques Couvens supprimés, pour y placer les soldats plus au large.

Sur ce que vous m'avez marqué au sujet du Major *Dirix* & des deux Capitaines du Régiment *de Wurtemberg*, j'ai ordonné au Conseil de Guerre de les transférer tous trois au second Régiment de Garnison, qui est destiné à faire le service *du Staabs*, Infanterie Régiment : j'ai nommé en même-tems à la place du second Major, qui a été fait premier Major, le Capitaine *Tancrede*, Capitaine au Régiment *de Wenzel Colloredo*, & qui est votre parent.

Je vous envoie ci-joint une Lettre pour le Prince *Ferdinand de Wurtemberg*, que je vous prie de lui faire parvenir; je l'autorise, en même-tems, à faire la Campagne prochaine contre les Turcs, en se rendant vers la fin de Mars avec ses équipages à Ulm pour s'y embarquer, & passer ainsi sur le Danube à l'Armée.

Adieu, mon cher Général, croyez que je suis avec une vraie estime,

Votre affectionné,
JOSEPH.

Vienne ce 14 Janvier 1788.

J'AI reçu, mon cher Général *d'Alton*, votre Lettre sans date, que je vous prie de ne plus omettre à l'avenir. Je dois vous observer, à l'égard du Plan de dislocation stabile que vous m'avez envoyé, que Luxembourg per-

doit quatre Compagnies de sa Garnison que vous placez à Bruxelles, pendant que les nouveaux Magasins d'Artillerie, & les différens transports qu'on y a faits, exigeront plus de gardes. Je serois donc d'avis de répartir les Troupes d'après la dislocation ci-jointe, qui me paroît convenir davantage aux circonstances.

Quatre Bataillons avec une division de Cavalerie suffiront pour Bruxelles, d'autant plus que les logemens y sont aussi chers que difficiles à avoir. En attendant la bonne saison, le Régiment *de Bender* pourra rester cette hiver là-bas.

Je suis charmé que les soi-disant Patriotes commencent à sentir l'insigne folie qu'il y avoit de leur part, de vouloir lutter de vive force avec moi. En conservant le ton que vous avez pris, je crois que vous ramenerez les choses au point desiré, dont je vous serai, mon cher Général, fort obligé.

J'approuve aussi les autres dispositions que vous avez cru devoir faire pour remettre l'ordre, & vous avez très-bien fait d'informer Mr. *de Trauttmansdorff* des nouvelles qui vous sont parvenues du Tournesis & du plat-Pays. Je vous prie de continuer à agir de même dans toutes les occasions, ce parfait concert étant le seul moyen d'avancer le service.

Les petites menées Françoises se font certainement sans intentions de la part du Gouvernement, elles semblent plutôt être l'effet du zèle de quelques Officiers. L'affaire de la Hollande a mis en dernier lieu dans tout son jour ce qu'on avoit à craindre ou à espérer de la

France. Je ne crois pas non plus que beaucoup d'Hollandois s'engageront à son service ; le peu qu'elle y prendra pour avoir l'air d'y soutenir les Patriotes, lui coûtera plus cher qu'ils ne valent.

Il est sans doute très-essentiel que vous vous entendiez avec le Gouvernement, pour faire les recherches les plus exactes, afin de découvrir les armes & munitions cachées dans les Provinces, de les renvoyer hors du Pays, ou de les ramasser dans un lieu sûr & garder en dépôt, nonobstant qu'elles pussent appartenir à des particuliers. Il doit même en exister, à ce qu'on m'assure, dans des Couvens & sur-tout chez les Dominicains, qui doivent même avoir distribué des armes dans la journée scandaleuse du 20 Septembre.

Adieu, mon cher Général, je vous prie d'être bien persuadé de l'estime & de l'amitié avec lesquelles je suis,

Mon Cher Feldzeygmeister,
Votre affectionné,
JOSEPH.

Vienne, ce 30 Janvier 1788.

MON cher Général *d'Alton :* jai reçu votre Lettre & j'y ai vu avec bien de la satisfaction la façon convenable avec laquelle vous avez fait vos dispositions le 22 Janvier.

Il est essentiel que le Public ait vû une fois que le militaire ne se laisse plus insulter, & que l'on est iné-

branlable à ſoutenir de vive force ce que j'ai le bon droit à exiger.

Je vous en ſuis très-obligé, & je vous prie de continuer de même dans toutes les occaſions qui pourront ſe préſenter, quoique je crois que cet exemple, quelque léger qu'il ait été, fera ſon effet.

Vous avez très-bien fait d'occuper le Corps-de-Garde à la Place de l'Hôtel-de-Ville, & vous tâcherez de le conſerver.

Adieu, mon cher Général, j'ai voulu tout de ſuite, poſte courante, vous témoigner ma ſatisfaction de vos démarches. Vous ferez connoître également à l'Officier du Régiment *de Ligne*, qui commandoit la patrouille, qui a fait feu, que j'ai été très-content de ſa preſence d'eſprit, & du parti qu'il a pris, & que le Régiment ſongera à ſon avancement à la premiere vacance.

Votre affectionné,
JOSEPH.

Vienne, ce 7 Février 1788.

MON cher Général *d'Alton*, j'ai reçu votre Lettre du 28 Janvier, & j'approuve en même tems tout ce que vous avez fait en cette occaſion, pour rétablir l'ordre & la ſubordination, ainſi que le ſérieux que vous avez montré à réprimer l'inſolence. Les diſpoſitions, que vous avez faites pour des cas à venir ſont très-juſtes, & il vaut mieux prévenir que d'être prévenu. Vous pourrez auſſi garder le Régiment *de Bender* auſſi

long-tems que vous le jugerez à propos. Je ſais que vous avez parfaitement bien perſifflé un jeune homme, qui parloit d'aſſaſſinat à votre égard, en allant lui parler vous-même ; c'eſt la meilleure façon de démaſquer & déconcerter ces garçons & ces inſolens.

Venant d'avancer le premier Lieutenant Comte *de Khevenhuller* au grade de Capitaine dans le Régiment *de Stein*, je veux que vous faſſiez nommer de ma part l'enſeigne *Wuchetigh*, comme premier Lieutenant à ſa place au Régiment *de Ligne*, pour la bonne conduite qu'il a tenue le 22 Janvier, & j'aurai de même préſent les Capitaines *Flettenfeld de Murray* & *la Marſeille de Wurtemberg* à la premiere occaſion, pour les faire paſſer comme Majors dans des Régimens de ces pays-ci.

J'attendrai vos ultérieurs rapports ſur la maiſon pour votre logement, & pour le département Militaire : en attendant, mon cher Général, continuez à agir avec le même zèle & fermeté, & ſoyez ſûr de mon appui en toute circonſtance, ainſi que de la vraie eſtime avec laquelle je ſuis,

Votre affectionné,

JOSEPH.

Futak ce 9 Avril 1788.

J'Ai reçu, mon cher Général *d'Alton*, vos deux Lettres du 26 Fevrier & du 21 Mars. Enſuite du deſir que vous marquez de garder le Major *Flettenfeld*, j'ai or-

donné au Conseil de Guerre de transférer à sa place au Régiment *de Stein*, le Major *Bianchi* de Ligne.

Au reste, je suis fâché que quelques mauvaises têtes continuent encore a troubler le bon ordre. Il faut à cela autant de fermeté que de patience, & je vous recommande, mon cher Général, de ne jamais oublier d'entremêler l'une avec l'autre, de rester bien uni avec le Ministre, & de convenir toujours avec lui lorsque les circonstances exigent, que vous soyez plus févere & lui plus condescendant, puisque ce mélange ne sauroit que produire tout le bien.

Je viens d'achever en bonne santé ma tournée depuis la mer Adriatique jusqu'à *la Walachie*, où j'ai été voir les différentes positions des Troupes. Je repartirai incessamment & me rendrai à *Semlin*, où l'armée campera le 16 de ce mois, pour commencer ensuite nos opérations; nous débuterons d'abord par l'attaque *de Sabach*. J'ai conféré le commandement du Corps en *Croatie* au Prince *de Lichtenstein*,

Adieu, mon Général, croyez que je suis toujours bien sincèrement,

Votre affectionné,

JOSEPH.

Il y a long-tems que Linguet est reconnu pour avoir une plume vénale, & pour n'écrire que ce qui trouve des acheteurs; il faut mépriser cela, ne point répondre, & s'il devient trop insolent de le faire chasser de mes États.

Semlin,

Semlin, ce 13 Mai 1788.

MON cher Général *d'Alton*, j'ai reçu votre Lettre du 27 Avril, & j'approuve parfaitement que, vu les circonstances dont il est question, vous ayez différé la nouvelle dislocation des Troupes & envoyé quelques-unes à Anvers.

De la façon que vous m'annoncez, qu'on se propose d'occuper un Corps-de-Garde sur la place de l'Hôtel-de-Ville, cet objet s'arrangera aussi. Je vous avoue, mon cher Général, qu'étant occupé dans ce moment d'objets plus essentiels, je serois bien charmé de savoir toutes ces misères une bonne fois terminées. Il ne me reste aujourd'hui qu'à vous réitérer les assurances de l'estime & de l'amitié avec lesquelles je suis,

Votre affectionné,
JOSEPH.

Semlin, ce 1 Juin 1788.

MON cher Général *d'Alton*, j'ai reçu votre Lettre du 16 Mai, à laquelle étoit joint le Mémoire du Colonel *de Brou*. Cette nouvelle marque de son zele ne pouvoit que m'être très-agréable, & l'objet, dont il s'agit, méritant d'être approfondi, je vous autorise à en donner connoissance au Gouvernement; en attendant je le fais passer également à la Chancellerie d'État & de Cour, avec ordre de l'examiner & de s'entendre avec le Comte *de Trauttmansdorff*, au cas que le résultat fut trouvé conforme à l'assertion de Mr. *de Brou*.

Du reste vous avez bien fait de garder encore le Régiment *de Bender*. Si le Major à Mons eut usé de force contre les nouveaux Volontaires qui se sont présentés derechef, je crois que la chose eut été finie, au moins pour quelque-tems, comme à Bruxelles.

J'approuve aussi les arrangemens que vous croyez nécessaires lors de l'assemblée des États de Brabant, où tout doit s'arranger définitivement, ou déranger encore davantage. J'espère qu'on saura faire agir le Militaire, selon que le besoin l'exigera.

Il ne m'est pas encore parvenu aucun rapport au sujet de l'avancement dans les Troupes Wallones; mais aussitôt qu'il en sera question, je n'oublierai point le Capitaine *Vogelsang*, que vous me recommandez.

Adieu, mon cher Général; nous sommes toujours ici en peine à attendre les événemens de l'approche de l'armée du grand Visir, qui nous a choisis de préférence avec tout son Cortége, dont 30 mille hommes sont déjà à Vidin, & autant à Nissa, ce qui m'a engagé à renforcer le Corps du Bannat.

JOSEPH.

Semlin, ce 13 Juin 1788.

MON cher Général *d'Alton*, je viens d'apprendre avec plaisir, par votre rapport du 27 Mai, la bonne tournure que les affaires ont prise aux Pays-Bas, & qui n'est due qu'à la fermeté qu'on a fait voir; & on l'a conservera ainsi avec ce même moyen.

Le Comte *de Trauttmansdorff* ſe loue infiniment de vous, & je ſuis charmé de voir la parfaite union qui regne, & de laquelle ſeule peut provenir le bien du ſervice.

En vous renvoyant la Lettre du Colonel *Bleckhem*, je vous annonce en même-tems que j'ai fait paſſer au Conſeil de guerre, ſelon vos deſirs, l'ordre de nommer le Major *du Jardin*, Lieutenant Colonel en ſecond au Régiment *de Clairfait*, avec les gages accoutumés ; de transférer le Major *de la Coſte* de *Wurtemberg* au Régiment *de Clairfait*, à la place du Major *du Jardin* : le ſecond Major *Rouſſeau* de *Clairfait*, pour qu'il ne puiſſe pas ſe plaindre, de le paſſer comme premier Major au Régiment *de Wurtemberg* ; & de nommer le Capitaine *Vogelſang*, que vous me recommandez, à la place du ſecond Major au Régiment *de Clairfait*.

Quant au Capitaine des Grenadiers à nommer dans le Régiment *de Wurtemberg*, comme ce n'eſt point un avancement, & qu'un Capitaine des fuſiliers ne gagne rien dans ſon rang s'il eſt Capitaine des Grenadiers, je crois qu'on ne peut refuſer cette place à celui que le propriétaire y deſtine, & s'opiniâtre même à y placer.

Le Prince m'en a parlé avec beaucoup de chaleur, & il regne une telle animoſité entre le Colonel *Bleckhem* & lui, que le Prince, après m'avoir demandé de transférer le Colonel *Bleckhem* dans un autre Régiment, & le lui ayant refuſé, comme de raiſon, il m'a demandé la permiſſion de pouvoir troquer ſon Régiment avec celui des Dragons du Général *d'Arberg* ; je lui ai répondu que je doutois beaucoup, ſachant que le Général *d'Arberg* eſt très attaché à ſes Dragons, qu'il voudroit faire ce troc,

& que je ne le lui proposerois jamais. Au reste puisqu'il a assuré que le Général *d'Arberg* le lui avoit proposé lui-même, que s'ils en convenoient ensemble il me seroit parfaitement égal, & c'est dans ce sens que vous voudrez aussi vous expliquer avec le Général *d'Arberg*, s'il vous en parle.

Vous auriez pu encore garder, si vous aviez voulu, le Régiment *de Bender*.

Nous sommes toujours ici à attendre le parti que prendra la grande Armée Turque, qui est en pleine marche en différens Corps, pour se porter, soit vers Belgrade ou dans le Bannat de Temeswar, puisque les Russes n'ont point encore passé le Bog, & par conséquent n'ont fait aucune diversion qui eut obligé l'armée Ottomane à se partager.

Adieu, mon cher Général, portez-vous bien, & croyez que je suis avec estime,

Votre affectionné,

JOSEPH.

Semlin, ce 1 Juillet 1788.

J'Ai reçu, mon cher Général *d'Alton*, votre Lettre du 16 de Juin. J'approuve parfaitement la manière vigoureuse avec laquelle on a réprimé l'insolence, tant à Louvain que sur-tout à Anvers; & il faut continuer de même pour se faire respecter.

Tout ce que vous desirez pour le Major *du Jardin* &

pour d'autres individus, a été déjà fait en grande partie, ainsi que vous l'aurez pu voir par ma Lettre précédente.

Dès que la grande-garde sera achevée, il sera naturel d'y faire remettre le canon comme il est d'usage à toutes les grandes-gardes. Quant à l'affaire d'argent & du calcul des paiemens faits par la Hollande, je m'en suis informé à Vienne; mais il n'y aura rien à faire, puisque le florin de Hollande a de tout tems été évalué sur ce pied-ci par les finances Allemandes & des Pays-Bas dans les paiemens qui se sont faits réciproquement avec la république. Ceci nonobstant, je ne sais pas moins bon gré au zèle du Colonel *de Brou* & du Comte *Proli.*

Adieu, mon cher Général, portez-vous bien, je ne saurois vous marquer rien de nouveau d'ici, où tout est encore dans l'inaction.

JOSEPH.

Semlin, *ce* 18 *Juillet* 1788.

MON cher Général *d'Alton*, j'ai reçu votre Lettre du 2 de ce mois. Je suis charmé que vous avez pu retirer les troupes d'Anvers, & vous avez bien fait d'en laisser encore à Louvain.

Je ne me mêle point du troc du Régiment *de Wurtemberg* contre celui *d'Arberg.* Mais le Prince *de Wurtemberg* se croit assuré des intentions du Général *d'Arberg* à ce sujet; il me convient de toute façon, que le Prince soit placé aux Pays-Bas, & c'est par cette raison que je lui ai conféré ce Régiment. Si je lui en donnois un autre dans mes Provinces Allemandes, je manquerois mon

but, celui de l'éloigner de Vienne, où il ne peut être qu'à charge & à sa sœur & à son beau-frere.

Quant au Capitaine *du Vergin*, je ne puis m'empêcher de trouver que vous avez tort, & que la Compagnie des Grenadiers doit lui être donnée. S'il s'agissoit de choisir un Major, toutes les raisons que vous alléguez pour le préférer seroient bonnes, mais il n'en est pas de même pour la Compagnie de Grenadiers, à laquelle le Propriétaire l'a nommé.

J'attends du Conseil de Guerre le rapport sur les Officiers *de Ligne* à pensionner. Mais il sera impossible de les employer aux Divisions de réserve, la plupart composées de Régimens Hongrois, desquels ils n'entendent pas les différentes langues, dont la connoissance est nécessaire aux Officiers qui les commandent.

Le projet du Major *Pforzheim* ne peut avoir lieu pour le moment, mais vous ne lui ferez pas moins connoître ma satisfaction de cette marque de zèle pour mon service.

Le Major *Bianchi* doit également avoir patience, jusqu'à ce qu'une occasion se présente de l'employer à l'Armée.

Je suis fort curieux d'apprendre le résultat des essais du nommé *Avesne*, l'objet seroit certainement d'une grande importance, pourvu que la légéreté puisse être combinée avec la solidité.

D'ici, je ne puis, mon cher Général, vous dire autre chose, sinon que nous faisons tous les jours la petite guer-

re aux mouches & contre les fièvres & la diarrhée, chacun ſe défend de ſon mieux; car pour les Turcs, ils paroiſſent nous avoir oubliés, & nous leur rendons la pareille. Cependant les mouvemens des Ruſſes & les ſuccès de M. *de Naſſau* ſur le Liman, décideront bientôt le grand Viſir à quelque parti, dont ſuivra celui que nous aurons à prendre.

Adieu, mon cher Général, croyez que je ſuis toujours avec les mêmes ſentimens,

Votre affectionné,
JOSEPH.

Weiſskirchen, *ce* 24 *Août* 1788.

MON cher Général *d'Alton*, j'ai reçu vos différentes Lettres, par leſquelles vous me faites rapports des tumultes qu'il y a eu en dernier lieu à Malines & à Anvers.

J'approuve entiérement les meſures que vous avez priſes pour les appaiſer & pour faire reſpecter la troupe; & j'eſpere, que par ces actes de vigueur & par l'évaſion des principaux boute-feu, on ſera enfin parvenu une bonne fois à rétablir l'ordre, & à prévenir des pareilles bagarres.

Quant aux Capitaines des Grenadiers, vous vous tiendrez à ce que je vous ai déjà mandé.

Je ſuis actuellement ici à couvrir la plaine du Bannat, & à ſoutenir, ſi je puis, M. *de Wartenſleben*, poſté dans la valée de Mehadia. Toutes les forces Ottomanes avec le grand Viſir ſe ſont réunies dans cette partie, les Ruſſes

n'ayant rien fait, n'ont pas un Turc contr'eux : je porte par conséquent tout le poids. Je souhaite que je parvienne à les repousser ; mais après plusieurs bévues qui se sont commises, il sera difficile à réparer le mal, puisque la ligne de défense qui existoit & qui lioit toutes les parties ensemble, a été rompue tout-à-fait.

Adieu, mon cher Général, soyez assuré de l'estime avec laquelle je suis,

Votre affectionné,
JOSEPH.

Vienne, ce 29 Décembre 1788.

MON cher Général *d'Alton*, j'ai reçu votre Lettre du 7 du courant ; quelque porté que je sois de secourir les indigens & de soulager l'humanité souffrante, je ne crois cependant pas qu'il soit du ressort du Militaire de s'occuper de ces objets, & encore moins qu'il lui convienne de mandier des suffrages de cette façon. S'il y a quelque arrangement à faire à ce sujet, c'est au Gouvernement d'aviser aux moyens de procurer du secours à ces pauvres malheureux, & c'est donc à lui que vous en remettrez le soin.

Vos deux rapports du 14 Oct. & 9 Nov. sur lesquels vous attendez encore les réponses, n'en étoient gueres susceptibles alors. *Happoncourt* n'est pas encore avancé, & il sera toujours difficile de placer le Lieutenant Colonel *Bailli* dans ce pays-ci. Concernant la Majorité de Place d'Anvers, j'attendois toujours le rapport du Conseil de Guerre, mais n'en ayant point reçu jusqu'à présent

sur

ſur cet objet, je lui fais paſſer un ordre, par lequel je confère cette place au Lieutenant Colonel *Heyden* avec le titre de Colonel, & le Bataillon de Grenadiers au Lieutenant Colonel *Vanier*.

Pour ce qui eſt de la maiſon de l'Abbaye de Grünberg à deſtiner pour le Commandement général, il ne m'eſt point parvenu non plus de rapport à ce ſujet; mais comme ce commandement général a ſubſiſté juſqu'ici ſans avoir une maiſon à ſoi, & que d'ailleurs il n'eſt point encore déterminé s'il ne ſera pas transféré dans une autre Ville, je conſidère la dépenſe qu'il y auroit à faire pour cet effet comme inutile pour le préſent, par conſéquent il n'eſt point queſtion de déplacer les Locataires de cette maiſon.

Quant au remplacement de la Majorité Bourgeoiſe de Bruxelles, vous vous entendrez avec le Gouvernement, afin qu'il me faſſe ſon rapport ſur cet objet, & me propoſe le ſujet que vous trouverez le plus propre pour cette place.

Pour ce qui regarde enfin les honneurs militaires, il faut en reſter à ce qui en cela étoit d'uſage juſqu'à préſent, & vous avez très-bien fait de les accorder au Chancelier *de Crompipen* & à Mr. *d'Arberg* pour relever leurs commiſſions.

Au reſte, dans ce moment où il s'eſt paſſé de nouvelles indécences dans le Brabant & le Hainaut, vous veillerez d'autant plus avec toute l'exactitude & la fermeté requiſes au maintien du bon ordre, que le Miniſtre ſera abſent. Adieu, mon cher Général.

JOSEPH.

Vienne, ce 8 Janvier 1789.

MON cher Général *d'Alton*, les démarches des États de Brabant & de Hainaut m'ont engagé à expédier au Miniſtre les dépêches dont ce courier eſt porteur. Je m'attends de votre zele & de votre intelligence, & de la fidélité déjà éprouvée du Militaire aux Pays-Bas, que vous épaulerez en toute occaſion le Miniſtre dans toutes les choſes qui pourront être de mon ſervice, en ne faiſant ni trop ni trop peu, & vous réglant de concert avec lui ſelon les circonſtances qui exigent modération, mais auſſi fermeté.

C'eſt vous en dire aſſez, mon cher Comte. Je me repoſe ſur votre zele & prudence, & ſuis avec bien de l'eſtime,

JOSEPH.

Vienne, ce 18 Janvier 1789.

J'AI reçu, mon cher Général *d'Alton*, votre Lettre du 9 de ce mois, les nouvelles que vous me donnez de la diſpoſition où doivent ſe trouver les eſprits au Plat-Pays, me ſont agréables, puiſque cela empêchera probablement des exploſions qui ſeroient toujours fâcheuſes, en conſervant même la ſupériorité ſur les mutins.

J'ai cru que comme on avoit aſſigné aux différens départemens du Commandement Général une maiſon ou le bâtiment où étoit le Conſeil-Privé ou celui des Finances, ils y ſeroient placés convenablement, ſans

compter pourtant d'y loger aussi le Général-Commandant, puisque le quartier devroit être différemment arrangé selon qu'il se trouveroit marié ou non, & selon qu'il auroit plus ou moins de famille. C'est d'après cette idée que vous voudrez bien, mon cher Général, vous entendre avec le Gouvernement, si l'une ou l'autre des maisons qui appartiennent à l'*Eraire* pourroit convenir à cet usage.

Le désordre qui régne dans la partie des vivres, ne m'est connu que par les différens procès qu'il avoit fait naître & qui datent tous du tems que ce fripon *de Legisfeld* en a pris la direction lors des troubles avec la Hollande.

Il est extraordinaire que cette Branche ne peut pas être traitée aux Pays-Bas comme dans mes autres Provinces.

Ce que vous me demandez du Prince *de Gavre* & de son projet de faire devenir son fils Major, m'a fort étonné, puisque vous ne pouvez ignorer que tous les accords de quelconque espèce sont irrévocablement défendus. Le Major *de la Marseille*, à ce qu'on me dit, ne peut point rester en Allemagne par rapport à ses affaires de famille, & qu'il quitteroit plutôt le service; ainsi, pour ne pas perdre un bon Officier, je viens de le transférer de nouveau au Régiment *de Wurtemberg*, où il vaque une place de Major.

Quant aux différentes dispositions des Prussiens à Wesel & dans les environs, vous aurez soin d'y veiller sous-main & sans en témoigner la moindre inquiétude, aussi

long-tems que les circonftances ne rendent probable qu'il pourroit fe paffer quelque chofe dans ces contrées-là.

Adieu, mon cher Général, vous connoiffez les fentimens avec lefquels je fuis,

Votre très-affectionné,

JOSEPH.

Vienne, ce 10 Février 1789.

MON cher Feldzeugmeifter *d'Alton*, j'ai reçu votre Lettre par l'Officier du Régiment *de Ligne*, je fuis charmé que par la fermeté que l'on a témoigné, & par les bonnes difpofitions que vous avez faites, dont-il m'a été rendu compte par le Gouvernement, les chofes fe font paffées paifiblement, & ont pris la tournure convenable.

J'efpere que le coup d'autorité porté en Hainaut fera bon effet.

Je vous remercie auffi pour les deux Mémoires que vous m'avez envoyés, & je verrai l'ufage que j'en pourrai faire. L'effentiel à préfent, mon cher Général, eft de rétablir entièrement la tranquillité & la confiance, afin que nous ne revenions plus à de pareilles fcènes, & que le fouvenir même s'en efface.

Je ne puis affez vous recommander, mon cher Feldzeugmeifter, combien un parfait accord, entre vous & le Miniftre, & en général entre le Militaire & le Gouvernement, eft néceffaire en toute occafion, & je me rapporte trop à vos lumieres pour ne pas croire que vous en ferez convaincu vous-même, & continuerez à

agir en conféquence. C'eft tout ce que je puis vous marquer pour ce moment-ci, en vous renouvellant les affurances & l'eftime avec laquelle je fuis ;

Votre affectionné,
JOSEPH.

Vienne, *ce* 20 *Février* 1788.

J'Ai reçu, mon cher Général *d'Alton*, votre Lettre du 10 de ce mois, & j'y ai vu avec plaifir que tout alloit en bon ordre. Il ne refte donc qu'à maintenir cet état des chofes, & vous y concourrez certainement avec tout le zèle que je vous connois.

Quant au fils du Prince *de Gavre*, ma réponfe a feulement été relative à la convention qu'on avoit propofée, & qui, d'après le fyftême, ne pouvoit avoir lieu. Je ne defire pas moins lui procurer un avancement, & je vous prie de m'indiquer à cet effet le Régiment ou le genre de fervice qu'il aimeroit de préférence.

Adieu, mon cher Général, croyez que je fuis toujours avec les mêmes fentimens,

Votre affectionné,
JOSEPH.

Vienne, *ce* 14 *Mars* 1789.

J'Ai reçu, mon cher Général *d'Alton*, les trois Lettres que vous m'avez écrites par les deux derniers couriers & par la Pofte. J'y ai vu avec bien du plaifir la fuite que

vous mettez à faire réussir les entreprises du Gouvernement, & que le Militaire qui vous est subordonné y contribue également avec le même zèle. J'ai fait la promotion des deux fils du Prince *de Gavre*, telle que vous me l'avez proposée, & vous en recevrez l'avis par le Conseil de Guerre.

Les mouvemens des Prussiens à Clèves & à Munden, dont vous me parlez, ne m'étonnent pas, puisqu'ils sont conformes à ceux qui se font en Silésie & dans tout le reste des Etats du Roi de Prusse, celui-ci paroissant décidé à vouloir tirer avantage de la guerre Turque; ce ne sera au reste que dans quelques mois d'ici qu'on pourra voir clair à ce sujet.

Adieu, mon cher Général, je vous prie d'être bien persuadé de mon estime & de mon amitié.

JOSEPH.

Vienne, ce 24 *Avril* 1789.

MON cher Général *d'Alton*, il y a au-delà de neuf mois que je suis incommodé, & que ma santé a essuyé des secousses plus ou moins fortes, jusqu'à ce que enfin vers la moitié de celui-ci j'ai été assailli par un crachement de sang assez violent, pour mettre ma vie pendant une couple de jour en danger. Ce crachement de sang, à la vérité, a diminué insensiblement & cessé au point qu'il n'en reste plus aucune trace, cependant il me faudra un tems considérable pour me remettre de l'affoiblissement dans lequel une aussi longue suite d'incommodités m'a jetté. C'est pendant cette derniere maladie,

que j'ai reçu votre rapport du 4 de ce mois. Le changement de brigade, que vous desirez de faire dans la vue de mettre sur un meilleur pied les Régimens Walons a toute mon approbation, & je vous autorise de disposer à cet égard ce que vous trouverez convenir le plus au bien du service.

Pour ce qui est du projet concernant les moyens de faciliter le rengagement des capitulans, vous vous adresserez à ce sujet au....

Mais quant à celui qui tend à réunir toutes les maréchaussées des Pays-Bas dans un seul Corps régulier, dont vous me parlez dans ce même rapport, j'attendrai les détails que vous m'en ferez conjointement avec le Gouvernement, pour donner mes ordres en conséquence.

Au reste, je vous accorde volontiers la permission de passer quelques semaines entre Aix-la-Chapelle & Spa, pour soigner votre santé, en souhaitant que vous puissiez la rétablir parfaitement.

OSEPH.

Vienne, *ce* 14 *Mai* 1789.

MON cher Général *d'Alton*, je viens de recevoir votre Lettre du 4 de ce mois & vous suis très-obligé de l'intérêt que vous avez pris à ma santé; elle n'est pas encore au point où je la desirerois pour pouvoir me rendre à l'Armée. Une fièvre continue remittente, jointe à des obstructions dans le foie, m'a tenu cinq jours au lit, & je ne me lève que pour quelques heures dans la journée.

J'approuve vos difpofitions à l'égard des Brigades, & j'ai fait paffer au Confeil de Guerre ce que vous m'avez envoyé pour Luxembourg, afin de voir s'il y a moyen de s'arranger là-deffus avec le département des Pays-Bas.

Je fuis fâché que le mécontentement recommence derechef, Comme l'Affemblée des Etats va fe tenir fous peu de jours, j'efpère que par un oui ou un non fur la fameufe queftion Théologique, tout rentrera dans l'ordre, finon il faudra prendre un parti décifif qui y mettra fin pour toujours.

J'ai vu avec plaifir la bonne conduite du Général *Happoncourt* dont vous dites être content, ainfi que le témoignage qu'il rend au zèle & à la fermeté *de Ranfonnet*: Il importe peu au fervice qu'il aye le titre d'adminiftrateur ou non, pourvu que le bien fe faffe; car fouvent le préjugé rend une dénomination odieufe.

Je vous renvoie ci-joint la lettre originale dont vous pourriez avoir befoin.

La miffion d'Officiers dans le Plat-Pays pour y entendre les propos des fermiers & payfans, & pour les inftruire à fon bon côté; mais auffi un côté défectueux & dangereux même. Car il eft bien difficile de trouver toujours des perfonnes propres à relever le vrai & qui ont le talent & la patience de faire fentir la vérité jufqu'à la conviction. Chacun veut cependant fe donner l'air d'avoir découvert quelque chofe, en juge d'après fa façon de voir, & finit ainfi par faire de faux

rapports,

rapports, qui induiſent en erreur, en faiſant également naître de la méfiance aux gens du Plat-Pays contre l'administration civile, par la différence des propos que leur tient le militaire. Croyez-moi, mon cher Général, qu'il vaut encore mieux de moins ſavoir, que d'employer un nombre de perſonnes, plus capables d'embrouiller, que d'éclaircir les affaires.

Adieu, mon cher Général, j'attends avec bien de l'empreſſement les nouvelles, comment ſe ſera terminée l'Aſſemblée des Etats, & je vous prie de bien ſeconder M. *de Trauttmansdorff* dans toutes ſes démarches.

JOSEPH.

Vienne, *ce* 17 *Mai* 1789.

MON cher Général *d'Alton*, j'ai reçu votre lettre du 6 mai. Les nouvelles que vous me donnez des mouvemens qui se font dans les environs en Weſtphalie & en Gueldre, tant par les Pruſſiens que par les Hollandois, ne ſignifient certainement rien de menaçant pour nous, mais seulement des arrangemens habituels ou quelques-uns même des nouveaux chez eux. Retenir les capitulans aux régimens, contre leur gré, au-delà du terme de leur engagement, ſi ce n'eſt point guerre ouverte, cela augmente la déſertion & diminue la recrue, dont la première, selon les rapports que j'ai, doit ſans cela être assez forte, & provenir en partie de ce que les régimens outroient l'exactitude du ſervice, ſoit dans l'exercice; mais sur-tout dans celle de la propreté, qui dégoûte d'autant plus le ſoldat qu'il en connoît la futilité; par

conféquent il n'eft pas temps encore de faire les difpofitions ultérieures que vous propofez, pour mettre les régimens sur le pied de guerre.

Néanmoins je vais faire paffer au Confeil de Guerre, l'ordre de fournir au régiment d'*Arberg*, les chevaux de remonte, néceffaires pour le completter sur le pied de paix. Le régiment de *Bender* refte toujours deftiné pour les Pays-Bas; & je vais même vous l'affigner de façon qu'en recevant vos ordres, il fe mette en marche fans délai. Vous n'en ferez cependant usage, que quand vous en aurez besoin.

J'attendrai le rapport que l'on me fera sur cette violation des limites faites par l'Electeur-Palatin : toujours il ne paroît pas que la chose sera de grande conféquence. Je fuis fâché d'avoir reçu votre lettre trop tard : le Confeil de Guerre m'avoit déjà propofé l'avancement pour le régiment *d'Arberg*, et je n'ai pu qu'y acquiescer, puisqu'il étoit felon l'ordre naturel. Je me flatte néanmoins que le nouveau Colonel *Bailli*, comme un homme d'honneur & de fervice, s'efforcera de maintenir ce régiment en ordre ; ce qui pourra fe faire d'autant plus aifément, qu'il fera furveillé par le propriétaire.

Adieu, mon cher Comte, je suis avec bien de l'eftime,

Votre très-affectionné.

JOSEPH.

Laxembourg, ce 2 Juillet 1789.

MON cher Général d'*Alton*, j'ai reçu par l'Officier expédié en courier votre lettre du 22 mai, et j'y ai vu le projet que vous me faites pour le remplacement du premier Major *de Ligne* qui a quitté. Vous dites que tout le monde feroit content, ce que je ne vois pas trop; car comment le fecond Major & tous les Officiers du régiment *de Ligne* pourroient-ils l'être? D'ailleurs M. *de Gontrouel* ne gagneroit rien à être transféré, étant déjà premier Major. Je crois donc qu'il eft de l'équité d'attendre la propofition qui me fera faite par le propriétaire, le Prince *de Ligne;* il feroit fâcheux qu'il n'eût pas un Capitaine dans son régiment, également capable & zélé, et qui mérite à être avancé au grade de Major. Les avancemens étant fi rares & fi long-temps attendus, il eft très-délicat, quand il s'en rencontre dans quelque corps, de les déranger, en y fubftituant des Officiers d'un autre régiment, puisque cela porte préjudice depuis le haut jufqu'en bas.

Je trouve le projet du fieur *Jaubert*, nullement fufceptible d'en faire ufage, les dépôts juridiques & les biens en faifie ne devant jamais être mêlés avec les objets du fifc.

Je fais bien qu'il existe encore beaucoup de mécontentement dans ces Provinces; mais c'est peut-être le moment de prendre un parti décisif, à l'occasion duquel je compte parfaitement sur votre zéle & empreffement à feconder le Gouvernement dans fes démarches.

Adieu, mon cher Général, portez-vous bien.

JOSEPH.

Laxembourg, ce 7 *Juin* 1789.

MON cher Général *d'Alton*, d'après les expéditions dont eſt chargé ce courier, vous apprendrez par le Miniſtre, qu'il s'agit une bonne fois de faire finir de bonne ou de mauvaise grace les affaires litigieuſes aux Pays-Bas. Ennuyé de leur durée, et voyant que le mal ne fait qu'augmener en différant davantage, j'ai réſolu de couper court aux difficultés. Si les choſes vont ſans qu'on ſoit obligé d'employer la force, tant mieux ; sinon il faut l'employer à propos, mais avec fermeté & énergie ; & ne pas balancer, ne pas douter, et ne rien commencer qu'on ne l'achéve, et que tout ne ſoit ſoumis.

Le plus ou moins de ſang que peut coûter une pareille opération, ne doit point être mis en ligne de compte quand il s'agit de tout sauver, et de finir une bonne fois ces èternelles insolences. Je m'attends donc de la fidélité éprouvée & du zèle du militaire en général, & de votre intelligence, mon cher Comte, que vous ſeconderez dans toutes les circonstances, où il deviendra néceſſaire, les opérations du Gouvernement, de manière à les faire réuſſir, & à parvenir à leur fin ſans égard quelconque.

Du reſte, ſur-tout dans les circonstances préſentes, je ne peux aſſez vous recommander, mon cher Général, de ménager l'eſprit de la troupe & les Officiers dans les petites chicanes, dans l'exigence d'un ſervice trop ſtrict, dans trop d'exercice, & particulièrement à l'égard de l'ajuſtement & d'une propreté trop recherchée qui ne ſe laiſſe pas ſi aiſément obtenir de cette nation là

qui tient plus à la nation Françoise, que des ſoldats Allemands & Hongrois que vous avez été habitué de commander ; il en est de même à l'égard de l'Officier, vis-à-vis duquel il faut quelquefois diſſimuler certaines efferveſcences.

Adieu, mon cher Comte, croyez-moi toujours avec bien de l'eſtime.

Votre très-affectionné.

JOSEPH.

Laxembourg, ce 27 Juin 1789.

MON cher Général *d'Alton*. Le courier m'a remis votre lettre ; j'accepte avec plaiſir, et en même temps avec reconnoiſſance, vos complimens ſur l'heureuſe iſſue des démarches vigoureuſes du Gouvernement, ſachant, qu'en grande partie, elles ſont dues aux arrangemeus préalables & momentanés que vous avez ſu prendre, & vous en témoigne toute ma ſatisfaction & mes remercîmens. J'eſpère que le calme ſe ſoutiendra, pourvu qu'on s'applique à faire entrevoir aux individus qu'ils gagnent à ce changement au lieu de perdre, & qu'on ne témoigne plus la moindre animoſité.

Vous pouvez être parfaitement tranquille ſur des rapports que vous croyez qu'on auroit pu me faire à votre ſujet, ſur la trop grande diſcipline que vous vouliez introduire ; je vous en ai averti, puiſque le nombre conſidérable d'Officiers du régiment *de Ligne*, qui avoit quitté ſous peu de mois, la déſertion qui s'étoit accrue, & le peu de réengagemens qu'on faiſoit de ceux qui avoient

fini leurs années de ſervice, m'avoient frappé. Ayez un peu l'œil, je vous prie, que le Brigadier-Général *Scroeder*, n'excède peut-être pas un peu dans ſon zèle, & s'il étoit poſſible de renvoyer les régimens chacun dans ſa garniſon, pour faire voir qu'on croyoit le calme bien rétabli, le régiment *de Ligne* ſortiroit alors de la garniſon de Bruxelles, ce qui feroit en même tems un bon effet dans le public; néanmoins vous ne ferez ceci qu'à meſure que les circonſtances paroîtront vous le permettre.

Si vous ſavez quelques Colonels ou Officiers d'Etat-Major, que vous ne croyez pas propres à leurs places, & où le ſervice gagneroit, ſi on les échangeoit avec d'autres dont vous conno triez le zèle, je vous prie de me les marquer, & alors, autant qu'une certaine équité pourroit le permettre, je tâcherois d'y porter remède.

Adieu, mon cher Général, je ne vous écris que ce peu de mots aujourd'hui, ayant à peine reçu la nouvelle, pour vous en témoigner ma satisfaction, & en même temps pour vous recommander de tâcher d'inſpirer à préſent le plus de confiance que poſſible, pour amener les choſes à une parfaite tranquillité, parce que après une grande ſecouſſe, comme étoit celle-ci, il faut laiſſer le tems aux gens de ſe ravoir & d'en ſentir les avantages. Croyez, mon cher Comte, que je ſuis avec bien de l'eſtime.

Votre affectionné.

JOSEPH.

Laxembourg, ce 8 *Juillet* 1789.

MON cher Général *d'Alton*, il m'a été fort ſatisfaiſant de voir par votre lettre du 28 juin, que le bon ordre & la tranquillité publique continuent à régner aux Pays-Bas, ce que je regarde comme une ſuite des bonnes diſpoſitions que vous avez priſes & ne ceſſez de prendre.

Quant au remplacement du Colonel de votre régiment, je ne ſaurois vous cacher que le Lieutenant-Colonel *Alvaïni* ne pourroit être préféré, ſans commettre une injuſtice ; il eſt un des plus anciens Lieutenants-Colonels de l'armée, il commande depuis pluſieurs années un bataillon de grenadiers; c'eſt un étranger qui jouit d'une fortune aſſez conſidérable, & qui ne ſert que par attachement. D'ailleurs, le peu d'harmonie qui a régné peut-être entre lui & le Colonel *Turkheim*, n'eſt pas un motif de croire qu'il ne ſoit pas propre à bien commander un régiment.

Toutes ces raiſons ſont de nature à vous convaincre vous même, mon cher Général, qu'on ne ſauroit lui faire un passe-droit à cette occaſion.

Adieu, mon cher Général, ma ſanté va un peu mieux. Croyez que je ſuis toujours avec les mêmes ſentimens.

Votre très-affectionné.

JOSEPH.

Laxembourg, *ce* 15 *Juillet* 1789.

Mon cher Général *d'Alton* ! à présent que le grand coup a été frappé au Brabant & en Hainaut, sans qu'il y ait eu la moindre effervescence ou opposition, & que le calme se soutient encore parfaitement par tout, il est très-essentiel de convaincre le public, qu'il n'a rien à craindre, en fait de changement odieux, auquel on eut besoin de le forcer, & aussi lui prouver qu'on ne le craint point, ni se méfie de lui : par conséquent un des plus sûrs moyens d'inspirer cette idée, jusqu'à l'évidence à tout le monde, est certainement celui de faire rentrer tous les régimens dans leurs garnisons habituelles, outre que leur déplacement est fort coûteux à l'éraire, & nuisible aux régimens. Vous voudrez donc, mon cher Général, disposer les choses en conséquence, & faire reprendre leur garnison aux régimens & bataillons, tant infanterie, que celui de cavalerie, qu'ils avoient avant le commencement des troubles, telles que je les avois disposées moi-même : ceci fera certainement l'effet le plus désirable dans le public. Les généraux seront également partagés à leurs Brigades, & la garnison de Bruxelles consistera comme auparavant en deux bataillons de grenadiers, & un bataillon de garnison *de Murray*, dont on pourra même placer une division à Louvain, & il n'y a qu'à proportionner les gardes & sentinelles au nombre de la garnison, pour que le soldat ait trois jours & trois nuits franches de service; je vous prie de me marquer quand ces retours, dans leurs garnisons, s'effectueront.

Adieu,

Adieu, mon cher Général, je vous prie de me croire avec eſtime.

Votre affectionné.

JOSEPH.

Vienne, ce 26 Juillet 1789.

MON cher Feldzeugmeiſter *d'Alton*, j'ai reçu votre lettre du 5 de ce mois, par le courier, & je n'ai attendu que le retour d'un autre pour y répondre. Les deux pièces qui étoient jointes à cette lettre, touchant les Officiers qui ont quitté le régiment *de Ligne*, & le nombre des jours d'exercice me ſervent de notice ; toujours la quantité d'Officiers, qui ont pris leur démiſſion dans ce court eſpace de tems, & la déſertion qui a augmenté étoient un peu ſurprenantes.

Vous m'allégnez de bonnes raiſons, à la vérité, pour garder encore les régimens dans les garniſons, où ils ſe trouvent actuellement ; mais l'effet que leur renvoi, dans leurs garniſons ſtables, ſera dans le public, eſt préférable, puiſque cela prouvera à tout le monde, qu'on ne craint, ni ne ſuppoſe même la poſſibilité d'une émeute, & que ces régimens peuvent toujours revenir, lorſqu'on en a beſoin, n'étant pas ſi éloignés. Je crois donc qu'il ſera très-bon que vous faſſiez les diſpoſitions en conſéquence, pour faire retourner ces régimens dans les quartiers qu'ils occupoient antérieurement aux troubles qui ont exiſté, & comme l'on voudroit que les cinq régimens d'infanterie, faſſent leurs recrues toujours dans les mêmes Provinces ; enfin, que par-là le ſe-

meftre foit plus facile à introduire, il ne faut pas penfer à faire changer de garnifons aux régimens. *Murray* doit donc refter à Namur, *Ligne* à Tournai, *Vierfet* à Bruges, *Clerfayt* à Gand & *Wurtemberg* à Luxembourg, les Dragons à Mons, & la garnifon de Bruxelles fera fuffifamment pourvue par les deux bataillons de grenadiers & le troifième bataillon *de Murray*, fi l'on y rétranche tous les fervices inutiles, & les différens plantons.

Dès que les régimens feront dans leurs quartiers fixes, ils feront auffi j'efpère mieux logés, au moins il vaudra alors la peine de penfer à bien arranger dans ces Villes de garnifons permanentes des quartiers falubres & fuffifamment commodes. Je regarde au refte comme effentiel, qu'on contribue à faire oublier tout ce qui s'eft paffé, & fur-tout à faire éprouver aux gens de la campagne, & aux bourgeois les moins aifés, qu'ils n'ont rien perdu par la ceffation de l'adminiftration des états, mais qu'il leur en réfulte plutôt de l'avantage.

Quant aux changement & aux avancemens que vous me propofez pour le bien du fervice dans les régimens, qui font fous vos ordres, j'ai fait les promotions que vous defirez, comme vous verrez par la lifte ci-jointe, connoiffant votre zèle pour le bien.

Adieu mon cher Feldzeugmeifter, ma fanté est encore toujours peu raffermie, & la preuve la plus certaine en eft, que je fuis toujours ici, & point à l'armée, où l'intérêt & le defir me porteroient d'aller. JOSEPH.

P. S. J'en étois venu jufqu'ici, & je voulois expédier le courier *Menfuel*, lorfque les nouvelles de France auffi étonnantes qu'inconcevables, m'arrivèrent; comme

je n'en ai point encore à ce ſujet du Comte *de Mercy*, je dois retarder l'envoi de ce courier, & je vous fais parvenir celle-ci par Eſtaffette.

Juſqu'à ce donc que les têtes, qui pourroient s'échauffer chez nous, ſoient repoſées, vous laiſſerez les troupes telles qu'elles ſont dans leurs quartiers actuels, puiſque cet événement change entiérement les circonſtances, & même je ne puis que remettre à votre arbitre de faire à ce ſujet, ce que vous croirez le plus à propos pour le ſervice, pour lequel j'ai vu dans toutes les occaſions votre zèle, dont j'ai éprouvé la bonne réuſſite ; mais c'eſt ſur-tout le bon eſprit dans l'Officier & la troupe, ainſi que la tranquillité & ſécurité dans les habitans qu'il faut conſerver précieuſement ; du reſte il faut être vigilant ſans le paroître, & à la première étincelle, frapper un coup fort, qui retienne ceux qui auroient envie de s'ameuter.

Le Capitaine *Datin*, que vous avez deſiré comme ſecond major dans le régiment *de Ligne*, ne ſe trouve dans aucune des liſtes des régimens du Pays-Bas ; vous me donnerez donc les éclairciſſemens néceſſaires à ſon égard, puiſque je l'ai déjà nommé major.

J'ai reçu votre lettre du 17, & j'ai accordé au militaire par la voie du département, des avantages, relativement à l'exemption des impôts ſur la bierre & le riz.

Laxembourg, *ce* 29 *Juillet* 1789.

JE n'ai rien à ajouter, mon cher Feldzeugmeiſter *d'Alton*, à la lettre que je vous ai écrite il y a peu de jours, & je profite ſeulement du départ de ce courier

& des événemens aussi incroyables qu'inconcevables qui se sont passés en France, pour vous recommander l'attention la plus suivie; mais en même-tems la moins apparente que possible aux effets que cela pourroit produire sur le nombre de têtes mécontentes & exaltées, qui se trouvent encore aux Pays-Bas, & dont le foyer principal est toujours, à ce que je crois, Bruxelles, Anvers, & Louvain : c'est sur-tout à Anvers que le Commandant & la troupe doivent être sur leur garde dans le Château, afin qu'à tout événement il n'y arrive point quelque avanie.

Il faut être très attentif à l'effet que ces mauvaises têtes espèreroient d'opérer sur le soldat, par des cajoleries, différentes phrases, & sur-tout par la boisson, sans pourtant témoigner, ni à l'Officier, ni à la troupe de la méfiance, ou que l'on crut le cas possible.

Il faut même dans ce moment-ci, tâcher de ménager la troupe autant qu'il se peut; & vu la grande cherté & sous ce seul prétexte, je vous autoriserois même d'ajouter, tant qu'elle durera, le Kreutzer à la paye depuis le sergent jusqu'au soldat, qui fait le *Kringes-begtrag*, ou si vous le préfériez, je vous autoriserois à faire donner également, par raison de cherté, parce qu'ils auroient eu quelques fatigues de plus, une rémunération soit dans une *Doppel Loshnung* ou ce que ce soit. Peut-être que cela vaudroit même mieux que le *Kringes-begtrag*, puisque celui-ci seroit plus difficile de le faire cesser, & que l'autre ils peuvent espérer qu'elle vienne plus souvent.

Adieu, mon cher Comte, je me repose sur votre zèle, que vous agirez en tout parfaitement de concert

avec le Gouvernement, & ſur-tout que ces précautions ne faſſent point de bruit. Je ſuis avec bien de l'eſtime.

Mon cher Comte.

Votre très-affectionné

JOSEPH.

Laxembourg, *ce* 4 *Août* 1789.

MON cher Général *d'Alton*, j'ai reçu votre lettre du 25 Juillet, & je ſuis fâché que les circonſtances ayent exigé la marche du régiment *de Bender*, puiſque j'eſpérois que juſqu'à ſon arrivée à ſa deſtination, ce moment d'effervefcence aux Pays-Bas, ſeroit déjà paſſé & les eſprits calmés; néanmoins j'approuve ce que vous avez diſpoſé à ce ſujet.

Les rapports joints à votre lettre, de différens Officiers dans les garniſons, ne ſont pas fort effrayans; il n'y a point d'enſemble dans tout ce que j'y ai vu d'émotions populaires, la plupart étant des propos d'ivrognes & des fanfaronades; il n'y a qu'à Tirlemont où on s'eſt pris gauchement d'arrêter cet homme en plein jour, & ſans avoir des forces ſuffiſantes à la main, que les excès ont été pouſſés à outrance.

Je vous rejoinds ici la diſlocation originale que vous m'avez envoyée, elle eſt telle que vous l'avez minutée, mais non comme avant les troubles, elle avoit été décidée par moi. Dans ce moment ci il n'y a, ſans rien d'autre affaire, que de diſpoſer les troupes ſelon les circonſtances; je ſens fort bien qu'un régiment de cavalerie,

vous conviendroit infiniment, mais la guerre, depuis Choczym jusqu'à l'Adriatique, & la nécessité de ne pas dégarnir entiérement la Bohême & la Moravie rendent la chose impossible.

Adieu, mon cher Comte, pourvu qu'on ne parvienne pas à séduire la troupe, soit par de l'argent ou boisson, ce que j'espère bien qu'il n'arrivera pas, & qu'on tienne les chefs-villes en ordre, la campagne restera tranquille, où les émotions qui pourroient y arriver, ne feront point de grande conséquence. Je suis avec bien de l'estime.

Votre affectionné

JOSEPH.

Vienne, *ce* 6 *août* 1789.

J'AI reçu, mon cher Général *d'Alton*, votre rapport du 27 juillet, & y ai vu ce qui s'est passé à Louvain. Je suis très-satisfait de la conduite de M. *de Gontrouel*, & la troupe y a tenue; & comme, dans cette émeute, il n'est question, ni de droits, ni de priviléges, ni de religion, mais qu'il s'y agit uniquement de piller & de voler, on ne peut assez sévir contre cet assemblage de coquins, soit en forme judiciaire, contre ceux qu'on attrape, soit en ne les ménageant point, & leur faisant bien peur par les armes. Quant à l'expression de piller des maisons des royalistes, je ne la comprends pas; puisqu'elle paroîtroit exiger qu'il y en eut des autres affichées non royalistes, & en ce cas, il feroit étonnant qu'on les eût souffert, & qu'on ne s'en fut pas pris à elles.

Comme je vois en outre, par votre rapport, que c'est

dans les églifes qu'on a fonné le tocfin pour l'émeute, ce feroit auffi à celles-ci, en les remarquant, qu'on devroit fe prendre, puifque ce font elles qui proprement excitent la révolte, & y donnent le fignal.

J'approuve parfaitement, comme vous aurez vu par une de mes dernières lettres, que les troupes foient payées pour ce temps-ci fur le pied de guerre. L'avancement dont vous me parlez, a été fait tel que vous l'avez defiré ; par conféquent M. *de Gontrouel* fe trouve déjà promu : vous lui témoignerez donc ma fatisfaction fur la conduite qu'il a tenue dans cette occafion-ci. Je vous joins ici un imprimé allemand, concernant les médailles que j'ai fait frapper, & les avantages que j'y ai attachés, en faveur des foldats communs qui fe diftingueront ; comme dans les circonftances préfentes il pourroit fe préfenter auffi chez vous des occafions pour diftribuer de ces médailles, vous ferez traduire cet imprimé en françois, & vous en diftribuerez enfuite un certain nombre d'exemplaires à chaque régiment, afin que cela parvienne à la connoiffance d'un chacun. Pour ce qui eft des médailles mêmes, & de l'inftruction relative à leur diftribution, je vous les ferai parvenir par courier.

Au refte il faut efpérer que le délire qui régne en France, ne pourra pas être de durée, & qu'enfin pourtant le pillage ceffera, & que par-là, fur-tout fi l'on a donné un bon exemple, la tranquillité fe rétablira chez nous auffi.

Adieu mon cher Général, j'attends vos nouvelles ultérieures avec bien de l'empreffement.

JOSEPH.

Laxembourg, ce 10 *Août* 1789.

MON cher Général *d'Alton*, j'ai reçu votre rapport du premier août. Je suis charmé que par les bonnes dispositions que vous avez faites, & par le bon esprit qu'on conserve encore dans la troupe, vous teniez en respect les villes, & que par de petits corps volans, vous couvriez aussi la campagne.

Comme dans cette occasion c'est plus un pillage de gens sans aveu, qu'une révolte contre l'administration & le gouvernement, on devroit croire que tous les possesseurs, fermiers & bourgeois un peu à leur aise, devroient se joindre au militaire, pour se défendre soi-même contre ce brigandage.

Le cas que vous m'annoncez être arrivé à Namur, avec cet Officier, est un peu fort, de même les imprimés distribués sont très-séditieux. S'il étoit possible d'attraper moyennant une bonne récompense, un de ces drôles, qui répandent de pareilles billets dans les casernes, il faudroit en faire un exemple.

Quant aux capitulans qui ont fini leur terme, il faut au moins tâcher de les retenir jusqu'au premier de novembre, comme qui diroit jusqu'à la fin de la campagne, puisque les troupes sont sur pied de guerre, & jusque-là il est à espérer que les choses auront pris une autre face.

L'intelligence avec les Commandans françois sur les frontières est très-bien vue, & il faut la continuer pour l'avantage des deux Pays. La réforme des régimens étrangers en France, si elle s'exécute, ou l'idée seule qu'on pense à les réformer, occasionneroit une grande désertion

défertion parmi ces troupes, & il faudroit tâcher d'en profiter, pour nous procurer le plus de recrues que poffible, & fur-tout en accordant un pardon général à tous nos déferteurs qui fervent dans ces corps.

Il eft impoffible, dans ces circonftances, de vous envoyer un renfort de cavalerie d'ici; mais tout ce qu'on pourroit faire, ce feroit, fi vous le croyez faifable, d'augmenter le Régiment d'*Arberg* d'une quatrieme divifion, qui pourroit être remontée de chevaux plus petits & plus légers que ceux des dragons, & que l'on trouveroit dans les Pays voifins, puifqu'il ne s'agit pas d'être en mefure de charger une cavalerie réglée.

Le tranfport des fufils de Malines au Château d'Anvers, étoit une bonne précaution, mais j'aurois préféré qu'ils euffent été mis à Luxembourg, où je fuis charmé d'avoir pris le parti de placer tout le dépôt de l'artillerie.

On a tres-bien fait de mettre la main fur les canons qui étoient à Mons & à Malines.

La bonne conduite du caporal *de Ligne* à Dieft, mérite une médaille, & dès qu'elles feront frappées, je vous les ferai paffer par le Courrier *Strens* qui fe trouve ici.

La menace qu'on a faite dans l'Ordonnance imprimée, d'envoyer tous ceux à Luxembourg, qui commettroient quelque infolence, pour les y faire foldats, & les tranfporter enfuite à l'armée en Hongrie, ne m'a pas paru bien vue, puifque le fervice ne doit pas être regardé comme une punition pour des coupables, & que c'eft confirmer par-là le préjugé dejà trop enraciné chez les Wallons, de regarder l'Allemagne & la Hongrie comme la Sibérie. Je défire donc qu'on n'en faffe pas

grand usage, d'autant plus que cela deviendroit toujours fort arbitraire. Vous aurez vu par ma lettre antécédente que j'avois déjà pensé à punir les Couvens ou Eglises qui s'avisent de sonner le tocsin; il faudra voir ce qu'on en fera.

Adieu, mon cher Général, je reviens toujours à mon refrein, que dans ces circonstances il n'y a rien de plus nécessaire que la vigilance & l'attention, mais sans en avoir l'air, & sans surcharger de petits rapports qui souvent menent en erreur.

JOSEPH.

Laxembourg, *ce* 15 *Août* 1789.

MON cher Général d'*Alton*, j'ai reçu vos deux lettres du 3 & 5 de ce mois. Le plan d'insurrection formé par le parti soi-disant *Pro aris & focis*, est certainement conçu avec la plus noire malice; mais il est aussi trop compliqué pour pouvoir réussir. C'est dans un moment d'effervescence que la multitude, qui connoît son Chef ou boute-feu, se livre à des démarches irréfléchies & même dangereuses pour elle; mais elle s'y engage rarement & bien difficilement avec l'esprit rassis, lorsqu'elle se trouve sans Chef ou point de ralliement. Il convient cependant d'user de toutes les précautions, & l'on ne sauroit être assez sur ses gardes, sans pourtant afficher mal à propos de la crainte.

Si cet affidé découvre le complot & les Chefs, & que cela se constate, il mérite certainement sa récompense.

A l'égard des chevaux nécessaires pour atteler l'Artillarie & les chariots de munition dont vous me parlez,

il me paroît qu'il ne faudroit point les acheter encore, pour éviter le bruit que cela feroit, mais les prendre là où on les trouveroit dans l'occaſion, & de les payer enſuite. Adieu, mon cher Général, je ne puis, pour aujourd'hui, vous mander autre choſe.

JOSEPH,

Laxembourg, ce 17 *Août* 1789.

P. S. Je voulois faire partir cette Lettre par la poſte, lorſque des affaires du Gouvernement ſont ſurvenues, qui fourniſſent matière à renvoyer le courrier *Strens*, par lequel vous recevrez celle-ci. Je le charge en même temps d'un paquet contenant ſoixante médailles en argent, & dix en or. J'y joins auſſi l'inſtruction que j'ai ſignée, & qui concerne la collation de ces médailles. Il s'entend que ce qui eſt nommé *ennemi* doit ſervir chez vous à l'égard des Révoltés & pillards, ſoit ſujets ou étrangers.

Tout comme la vigilance & le ſoin de réprimer avec ſévérité & force les excès, ſont d'une néceſſité abſolue, de même faut-il bien ménager les occaſions, & diſſimuler bien des petites choſes, pour frapper ſeulement dans les grands événemens; il convient auſſi d'éviter des recherches trop vétilleuſes, dont le réſultat pourroit mettre l'adminiſtration de la juſtice dans l'embarras, en n'y trouvant pas de matiere pour prononcer une ſentence de peine, en même temps que cela excite le public à crier à l'injuſtice & au deſpotiſme contre les démarches militaires. Il faut qu'il craigne le militaire, qu'il reſpecte une ſentinelle comme s'il y avoit un Bataillon; mais il ne faut pas non plus l'inquiéter continuellement, & le pouſſer au déſeſpoir. JH.

Laxembourg, ce 23 *Août* 1789.

MON cher Général d'*Alton*, j'ai reçu vos Lettres du 13 & 15 de ce mois, & je vous ſuis très-obligé des détails que vous m'y faites, ainſi que de l'intérêt que vous prenez au bien-être de mes affaires. Vos raiſonnemens ſont en partie très-juſtes, cependant dans l'éloignement on ne peut pas faire exécuter ce que l'on feroit ſoi-même ſur les lieux ; mais il faut ſe conformer en partie aux idées des perſonnes à qui la direction & l'exécution eſt commiſe, autrement il en naît un chaos d'idées à moitié ſaiſies, & d'ordres exécutés avec trop ou trop peu d'extenſion : j'eſpere néanmoins que peut-être, à quelques petits déſordres près, comme étoit celui de Tournay, nous parviendrons à contenir la mauvaiſe volonté, ſur-tout dans les Villes.

L'exemple de la nouvelle conſtitution Françoiſe n'eſt pas riant pour le haut Clergé & la Nobleſſe, & je doute encore beaucoup qu'ils parviennent de ſi-tôt à mettre toutes ces belles choſes en exécution. Quant à ce que vous me propoſez à l'égard du Général *Moitelle*, & des avancemens à faire, je donne les ordres en conſéquence au Conſeil de Guerre ; mais pour ce qui regarde votre aide de Camp *Plunkett*, il n'eſt point faiſable que, comme Capitaine de grenadiers, il ſoit abſent de ſa Compagnie dans les circonſtances actuelles ; ſi donc vous voulez le conſerver juſqu'à ce que vous trouviez un autre Officier avec les qualités requiſes pour un aide de Camp, il faudra que vous conſériez la Compagnie de Grenadiers à un autre Capitaine, & que *Plunkett* attende une vacance future dans votre Régiment ou daus un autre. Adieu. JOSEPH.

Laxembourg, *ce* 31 *Août* 1789.

MON cher Général d'*Alton*, j'ai reçu votre Lettre du 19 de ce mois, & je vois avec peine les mauvaiſes diſpoſitions qui regnent dans les eſprits, & les exemples pernicieux qui vous entourent. Dans des circonſtances pareilles, il faut que le Gouvernement, comme j'inſtruis le Miniſtre, ne faſſe rien ni en nouveautés ni en conceſſions quelconques. Il faut toujours cette tranquille fermeté, qui, par la certitude qu'elle fait accroire aux malveillans, leur en impoſe.

Dans le cas le plus déſeſpéré d'une exploſion générale, le ſeul objet du militaire doit être de ſe concentrer dans un ou deux points, d'abandonner toutes les petites Villes, de raſſembler tous les deniers de l'Etat, ainſi que l'Artillerie & la munition dans le point de réunion, qui, à mon avis, doit toujours être à Bruxelles: il peut arriver du mal à des individus, qui, peut-être, ſeront pillés; mais la Nobleſſe & la Bourgeoiſie, dans les provinces, devront bien, comme en France, s'unir contre les Brigands, pour ſe défendre elles-mêmes; & ſi vous avez l'Infanterie, la Cavalerie & l'Artillerie réunies & campées, vous ſerez plus sûr de la troupe, & vous contiendrez Bruxelles, & vous irez prendre telle Ville que néceſſaire ſera pour remettre l'ordre.

Ceci eſt pour le cas extrême; mais il ne faut pas non plus s'en aviſer trop tard, puiſque ſi on eſt ſéparé & éparpillé, on n'eſt fort nulle part, & la ſéduction eſt d'autant plus dangereuſe.

Si le Gouvernement vous requiert d'une eſcorte pour les millions que je lui marque de faire paſſer de Luxem-

bourg à Vienne, vous la donnerez convenable aux circonſtances; elle pourra être diminuée de beaucoup en partant de Luxembourg.

Si nous gagnons ſeulement deux mois à contenir cette effervefcence, je crois que nous aurons gain de cauſe.

S'il exiſte un projet pour l'enlevement de *Van der Noot*, comme vous m'en touchez quelque choſe, il faut qu'il ſoit bien combiné & bien exécuté, car de pareilles choſes ne s'excuſent que par leur réuſſite.

Quant à M. *de Vinchant*, comme vous avez eu ſujet d'être content de la conduite qu'il a tenue à Tournay, je le nomme Capitaine-Lieutenant ſurnuméraire dans *Ligne*.

Adieu, mon cher Général, ma ſanté ſe rétablit, & la plaie de l'opération eſt preſque cicatriſée.

JOSEPH.

Laxembourg, *ce* 1er *Septembre* 1789.

J'AI reçu, mon cher Général d'*Alton*, votre Lettre du 21 du mois paſſé. Je ne ſaurois rien rien ajouter à ce que mes Lettres antérieures contiennent déjà dans ces occurrences; je crois très-néceſſaire, par les raiſons alléguées, de concentrer autant que poſſible les troupes, plutôt que de les expoſer éparpillées par trente, cinquante hommes qui ſeroient toujours inſuffiſans; car le premier affront qu'eſſuieroit un de ces petits détachemens, pourroit être le ſignal général de la révolte.

J'approuve que dans les petites villes peu importantes la bonne Bourgeoiſie s'arme contre les brigands & pillards, & alors toute cocarde ou ſigne ſeroit aſſez égal; le mieux

feroit cependant qu'on adoptât le *Veldtzeygzen* que porte l'armée, ou la cocarde aux couleurs d'Autriche, blanche & rouge, & non celles des armes Belgiques.

J'agrée également ce que vous m'annoncez avoir difpofé pour la formation de la quatrieme divifion, au Régiment d'*Arberg*. Je fouhaite feulement que vous trouviez bientôt les chevaux de quelconque taille. Je viens de prévenir le Confeil de Guerre de vous avoir donné les ordres relatifs à cette augmentation; à l'égard du fecond Major, vous choifirez & me propoferez parmi les commandans d'efcadrons de ce Régiment, celui que vous croiriez le plus capable pour cette place, fans avoir égard au rang.

Le Général d'*Happoncourt* m'ayant prié d'avancer fon fils au grade de Capitaine, je veux bien le lui accorder en le nommant Capitaine en fecond au régiment d'*Arberg*, ce que vous lui marquerez de ma part, comme un témoignage de ma fatisfaction des fervices qu'il rend en hainaut.

Quant à l'augmentation de l'Infanterie, vous pouvez faire monter les Compagnies jufqu'au pied de Guerre, fi vous êtes affez heureux en recrues de bonne efpèce; mais les deux Compagnies d'augmentation aux troifiemes Bataillons, n'auront pas encore lieu.

Tous ces imprimés féditieux me paroiffent prouver qu'on voudroit bien exciter le peuple, mais qu'on n'ofe pas être le premier à lever le bouclier.

Les armées étrangères dont on vous menace, font certainement dans les efpaces imaginaires. Pourvu qu'on ne faffe de fauffes démarches ni trop d'efpionnages qui

induiſent en erreur, qu'on n'entreprenne rien qu'avec force pour être ſûr de ne pas échouer, qu'on tienne les Villes principales, & qu'on abandonne la Campagne, je crois que vous vous tirerez encore fort bien de cette ſituation très-épineuſe & critique.

Adieu, mon cher Général, vous connoiſſez les ſentimens avec leſquels je ſuis.

JOSEPH.

Hetzendorf, *ce* 13 *Septembre* 1789.

MON cher Général d'*Alton*, j'ai reçu vos deux Lettres du 26 & 31 d'Août. La dernière par le Capitaine *Plunkett*, avec lequel j'ai été charmé de parler, puiſqu'il m'a paru un jeune homme vraiment inſtruit, & qui a bien vu.

Pour ce qui eſt du projet des marches-routes militaires que vous m'avez envoyé, j'en écris au Miniſtre, & déſire que cela puiſſe avoir lieu. De même je lui dis de réprimer la licence des imprimés, ſur-tout celle au ſujet des jeunes gens arrêtés pour être faits militaires, dont je vous renvoye ici les pieces originales.

Vous pouvez être parfaitement tranquille, le Miniſtre ne s'eſt jamais plaint de vous, & aucune intrigue au monde ne pourroit me faire méconnoître les ſervices très-réels que vous me rendez; mais il faut que vous tâchiez de faire en ſorte, le plus que poſſible, que le Public ne s'aperçoive jamais qu'il y a différence d'opinion entre le Gouvernement & le Militaire.

Pour ce qui regarde certains inconvéniens qui exiſtent

tent, dont j'avois déjà connoissance, & dont *Plunkett* m'a donné plus d'assurance encore : je tâcherai, vu leur délicatesse, de les faire cesser peu à peu. Au reste, je crois toujours que, sans augmenter les recherches, sans témoigner de l'inquiétude, sans exciter non plus à des plaintes, & en tenant simplement ferme, qu'on parviendra à faire renaître le calme dans les esprits, & à gagner du temps, pour pouvoir ensuite se décider à la forme qu'on voudra donner au Gouvernement du Hainaut & du Brabant, puisque pourtant il est essentiel qu'un jour ces Provinces en obtiennent une.

Adieu, mon cher Général, je vous prie de continuer, comme vous avez fait jusqu'à présent, de vous occuper avec le même zèle des affaires, & d'entretenir le bon esprit dans les troupes.

JOSEPH.

Hezendorf, *ce* 20 *Septembre* 1789.

J'ai reçu, mon cher Général d'*Alton*, successivement vos trois lettres, l'une par le Général *Moitelle*, & les deux autres du 7 & du 10 de ce mois, par la voie de la poste.

Je suis charmé que les choses soient encore au point que vous me les décrivez, & qu'au moins on gagne du temps en tenant bon; j'espère qu'à la fin on parviendra à surmonter toutes les difficultés & embarras; tâchez même le plus que vous pourrez de commencer à faire voir que vous vous croyez sûr de votre fait, & qu'il n'y a plus rien à craindre; diminuez par conséquent, autant que possible, les rapports des recherches secrettes, & communiquez cette même façon de penser à vos

Officiers ſubalternes & à vos détachemens, cela paſſera dans le public, & fera vraiſemblablement un très-bon effet, en faiſant accroire que vous aviez pris toutes les précautions néceſſaires pour pouvoir être sûr & tranquille.

Ce que vous me marquez des Gardes-bourgeoiſes dont vous vous êtes ſervi dans les petites Villes dépourvues de garniſon, étoit bon pour le moment; mais il faut que vous tâchiez de vous en défaire en les remerciant, le danger des pillages étant paſſé; car il n'y auroit rien de plus dangereux & de plus mal vu, que ſi nous-mêmes nous contribuions à armer de la bourgeoiſie, à former des corps de municipalité, qui, comme ſoldats, vaudroient peu, & comme révoltés, ce qu'indubitablement ils ſeroient à la premiere occaſion, deviendroient dangereux; il ne faut donc ſouffrir de pareilles aſſemblées & armemens ſous aucun prétexte & ſous aucune forme.

Le Comte *de Trautmansdorff* vous aura peut-être déjà averti du projet qui exiſte de faire déſerter en France une vingtaine de gardes-françois, jolies figures, pour venir s'enrôler dans les Régimens des Pays-Bas, & pour y exciter de la mutinerie; il ſeroit bien à déſirer qu'on pût parvenir à découvrir de pareils coquins, pour en faire, après les avoir enrôlés, un bon exemple en les faiſant exécuter *Standen-Staetig*. Généralement il ſeroit à déſirer que les Régimens, en enrôlant à préſent des déſerteurs françois, les envoient enſuite à Luxembourg pour les faire paſſer en Allemagne, où ils ſeroient beaucoup mieux gardés que dans ce moment là-bas.

Les beaux Vers & Chanſons faits pour le bas Officier *de Ligne* qui avoit la médaille, ſont très-bons en leur genre.

Je m'informerai s'il eſt poſſible de faire avoir au Capitaine *de la Hamaide* le Poſte qu'il déſire ; & je nomme le Capitaine *Mondet* comme ſecond Major dans le Régiment de *d'Arberg*, cet Officier m'ayant été particulierement recommandé déjà depuis quelque-temps, & je fais paſſer à ce ſujet des ordres au Conſeil de Guerre.

Je ſuis charmé que la remonte pour la quatrième diviſion de ce Régiment avance, & que vous ayez déjà ramaſſé une cinquantaine de chevaux ; les achats faits par des Officiers intelligens ſont toujours préférables à des livranciers.

Adieu, mon cher Général, portez-vous bien, & croyez que je ſuis avec beaucoup d'eſtime.

JOSEPH.

Hezendorf, ce 28 Septembre 1789.

MON cher Général *d'Alton*, votre Lettre du 16 m'eſt bien parvenue. J'ai envoyé le Mémoire du Colonel *Heyden* au Conſeil de Guerre, pour m'être préſenté, à l'occaſion de quelque vacance.

Quant au Comte de *Wonsheim*, il faut que j'aie des éclairciſſemens plus détaillés à ſon ſujet, puiſqu'il ne feroit pas convenable de placer quelqu'un dans le Militaire, avec le grade de Capitaine, qui a été mis en curatelle, & dont je ne ſais la vraie raiſon. D'ailleurs l'état militaire ne lui ſerviroit de rien pour entrer aux états

& se remettre en possession de ses droits, puisque cela, pour être valide, doit se faire par les mêmes tribunaux qui l'ont mis en curatelle, & la protection militaire seroit dérogatoire aux Loix, si elle dépossédoit quelqu'un que les Lois ont constitué.

L'Approvisionnement de la Citadelle d'Anvers doit être proportionné aux circonstances. Ce n'est pas un siége qu'à tout événement cette Citadelle sera dans le cas de soutenir; mais il sera toujours bon qu'elle soit en avance de vivres pour une quinzaine de jours ou un mois.

Concernant l'émigration des Membres des Etats de Brabant, que vous supposez avoir pour objet une Assemblée hors du pays, je pense que comme tous ces Messieurs se rendroient par-là très-coupables, & se verroient dans le cas de devoir s'expatrier à jamais, & de voir confisquer leurs biens, s'ils ne sont pas bien sûrs de la réussite, ils y penseront deux fois.

La Lettre *d'Esterhazy*, & ce qu'il a dit de bouche au Capitaine *Caxanes de Murray*, ne promet rien de bon encore à la France; mais je crois que comme il est du parti qui a succombé, il voit un peu noir.

Adieu, mon cher Général, j'attends vos nouvelles ultérieures.

JOSEPH.

Vienne, ce 5 Octobre 1789.

Mon cher Général *d'Alton*, j'ai reçu différens rapports du Gouvernement, & votre lettre du 26 septembre m'est également parvenue. Je vois que l'effervescence continue toujours, & que dans le Pays de Liége & les

Provinces d'Outremeuſe de la Hollande, on a le projet de raſſembler pluſieurs mécontens & de jeunes gens fugitifs des Pays-Bas; le nombre en eſt, je crois, exagéré; il peut, par l'eſprit qui regne, s'accroître de jour en jour. Cette circonſtance exige donc de toute façon une conduite très-ſuivie, ferme & conſéquente, ainſi qu'une harmonie parfaite entre le Gouvernement & le Militaire. Vous avez parfaitement bien fait de tout préparer pour raſſembler les troupes, en cas de néceſſité; mais il faut auſſi que quand on eſt prêt pour les événemens, ne rien précipiter & ne point faire des démarches, avant que le beſoin réel ne l'exige; tout comme dans les cas extrêmes il ne faut point mettre en conſidération les petits maux, mais s'occuper uniquement de ſon but principal. Il feroit de même très-mal fait que pour une fauſſe alarme ou une petite inſurrection, vous dégarniſſiez les provinces & les Villes de troupes, où il naîtroit alors infailliblement de très-grands excès.

Les troubles dans le Limbourg, quoiqu'encore couverts d'un voile de patriotiſme & de zèle pour moi, n'en ſont pas moins ſujets à caution. J'eſpere donc que vous aurez trouvé moyen d'y détacher quelques troupes, comme le Gouvernement vous en a requis, d'autant plus que je ne vois pas comment vous ne pourrez point le faire, après le renfort que vous avez reçu par le Régiment *de Bender*. D'armer ſous quelconque raiſon des Bourgeois, même ceux qui paroîtroient les plus affidés, je ne pourrois jamais l'approuver, & je ne le regarderois que comme une choſe très-haſardée pour le moment; & quoique vous m'expliquiez les raiſons qui vous ont engagé à repréſenter au Gouvernement que vous ne vou-

driez point envoyer d'exécution dans les Abbayes de Saint-Bernard & de Tongerlo ; néanmoins peut-être que cette recherche auroit pu amener des causes pour supprimer entierement ces deux Abbayes, traitement qu'elles mériteroient de toute façon.

Je vois avec peine dans vos rapports mutuels qu'il regne, non une différence de zèle & d'opinion, mais que, comme il me paroît, vous ne vous entendez pas bien l'un l'autre. Je désirerois bien de pouvoir me transporter pour un moment aux Pays-Bas, & je suis sûr que dans un quart-d'heure de conversation avec vous deux tout s'arrangeroit. Cette union est si nécessaire, sur-tout dans ce moment, que je ne puis assez vous recommander la patience & l'esprit de conciliation. Tout ce que vous m'annoncez des dispositions Hollandoises ne m'inquiète pas, & en autant que le Roi de Prusse ne nous fera pas effectivement la guerre, il n'y aura pas la moindre chose à craindre de leur part, d'autant plus que les dispositions que le Prince Stathouder fait, sont plus par crainte de ses propres Patriotes, dont le feu couve toujours sous la cendre. Au reste, en faisant ni trop ni trop peu en précautions, pour que nous ne témoignions ni crainte, ni que nous puissions être surpris ; instruisez donc bien vos Officiers à ne vous donner que des rapports justes & réfléchis, & de ne point témoigner leur zèle par le nombre de leurs rapports. Tâchez sur-tout d'arranger les affaires avec le Ministre plus de bouche que par écrit, puisqu'alors les deux hommes en qui j'ai ma juste confiance, se communiqueront leurs idées, & qu'il n'y aura pas de tiers en jeu, tout ira bien.

Je ſuis au déſeſpoir de devoir vous marquer que le Capitaine *Plunkett* dont je vous avois écrit ſi avantàgeuſement, & qui effectivement avoit des talens peu communs, vient d'être tué à la tête de ſa compagnie, de trois balles, à l'aſſaut qu'on a donné aux fauxbourgs de Belgrade, en donnant des preuves de la plus belle valeur. Je le regrette vraiment, d'autant plus que je ſais que cela vous fera de la peine.

Adieu, mon cher Général, croyez que je ſuis bien ſincèrement.

JOSEPH.

Vienne, *ce* 12 *Octobre* 1789.

MON cher Général *d'Alton*, j'ai reçu votre lettre du 30 Septembre, par laquelle je vois qu'on eſt toujours en grand mouvement aux Pays-Bas; je crois pourtant que la déclaration que le Comte *de Trauttmanſdorff* a publiée fort à propos, arrêtera l'émigration, & que la prétendue Armée de *Van der Not* devra ſe décider à quelque choſe.

En attendant, j'ai la ſatisfaction de vous faire part que j'ai reçu aujourd'hui la nouvelle de la priſe de Belgrade, qui s'eſt rendu le 8, par capitulation, en vertu de laquelle la garniſon ainſi que les habitans ſeront tranſportés par eau avec leurs effets juſqu'à Orſova. Trois cents canons, les munitions, caiſſes & vivres, enfin tout ce qui appartient au Grand Seigneur, a reſté à notre diſpoſition. Je mande au Miniſtre de faire chanter le *Te Deum* à Bruxelles, auquel le Militaire aſſiſtera comme de coutume.

Le Capitaine *Plunkett*, que je vous avois annoncé comme mort, n'a pas encore ſuccombé à ſes bleſſures; mais elles ſont ſi dangereuſes, qu'on n'oſe encore eſpérer qu'il en échappera.

Adieu, mon cher Général, je ſuis toujours avec toute l'amitié & l'eſtime que vous me connoiſſez.

JOSEPH.

Vienne, *ce* 23 *Octobre* 1789.

MON cher Général d'Alton, je profite de l'occaſion d'une Eſtaffete pour vous écrire. Le Comte de *Trauttmanſdorff* vous a déjà mis & vous mettra encore plus au fait de ce que je lui mande.

Il ne faut changer en rien nos diſpoſitions ; car plus on témoignera de l'inſouciance & de l'aſſurance ſur l'événement de Liége, plus on évitera l'éclat que peut-être on médite.

Dans ce moment critique, je ne puis aſſez vous recommander, mon cher Général, de vous bien concerter & d'agir d'accord en tout avec le Miniſtre. Pour cet effet, je crois qu'il n'y a rien de mieux que de traiter les affaires perſonnellement & de bouche, en évitant ainſi les écritures.

Quand on eſt dans le même lieu, qu'on ſert le même maître, & qu'on a les mêmes intentions, on ſe comprend beaucoup mieux en ſe parlant qu'en s'écrivant, où chacun épaule ſa thèſe. J'ai recommandé la même choſe au Comte de *Trauttmanſdorff*, & je vous prie de vous y conformer

Je egarde toujours comme une opération dangereuſe celle d'armer les Bourgeois tant qu'il y a du Militaire répandu dans les Provinces, & qu'on pourvoit à leur sûreté. Il faut pourtant que la mauvaiſe ſaiſon amene quelque changement notable, ſur-tout dans l'émigration. Pourvu qu'on gagne du temps, qu'on tienne ferme, & qu'on frappe fort à la première occaſion, je crois qu'on pourra encore éviter le plus grand mal.

C'eſt à vos ſoins, à la fidélité & à la vigilance des Officiers & des Soldats qn'on eſt redevable de s'être ſoutenu déjà ſi long-temps, & que je devrai encore à l'avenir le maintien de ces Provinces qui avoient tout à fait perdu la tête.

Aieu, mon cher Général, ſoyez toujours bien perſuadé de toute mon eſtime & amitié.

JOSEPH.

P. S. Je reçois dans ce moment votre rapport du 13, & ne puis qu'approuver ce qui s'eſt fait par le Général *Schrœder* dans le pays de Liége, pourvu qu'on ne donne aucun ſujet de plainte aux Liégeois, & pour cela faire, je crois qu'il ſeroit fort à propos de retirer le petit détachement de Troupes qu'on y a laiſſé, ſous prétexte de faire des recrues, puiſqu'il a déjà fait ſon effet, & qu'il faut éviter ſoigneuſement les moindres ſujets de mécontentement. Je ne puis être de votre avis ſur l'armement des Bourgeois, ainſi que je viens de vous le marquer, de même que je ne trouve pas ſuffiſantes les raiſons que vous alléguez pour traiter les affaires par écrit.

Je viens de donner ordre au Conſeil de guerre de conférer le titre de Sous-Lieutenant au ſieur *Jaubert*, que vous avez tant recommandé.

J H.

Vienne, *ce* 31 *Octobre* 1789.

MON cher Général d'*Alton*. j'ai reçu vos deux rapports du 19 & 21 de ce mois, & ſuis très-ſenſible au compliment que vous me faites ſur le ſuccès de nos armes.

J'apprécie parfaitement les ſervices pénibles que vous me rendez, ainſi que le Militaire ſous vos ordres, dans ces circonſtances, aux Pays-Bas, qui ſont d'un genre bien plus difficile que ſi vous vous trouviez vis-à-vis d'un ennemi en raſe campagne, pendant que celui-ci eſt caché. Vous pouvez compter & aſſurer tout le monde que je rends bien juſtice à leur zèle, & que je les récompenſerai de même que s'ils combattoient les Turcs.

La découverte importante que, par vos ſoins, vous avez fait faire au Gouvernement, eſt d'un prix infini pour le moment, & l'homme en queſtion mérite certainement, à juſte titre, la récompenſe promiſe.

Le Comte de *Trauttmanſdorff*, qui m'a auſſi fait ſon rapport, paroît également prendre les meſures les plus efficaces pour étouffer la révolte dans ſa naiſſance ; ainſi je me flatte que peut-être, à quelques pillages près que pourroient commettre les ſoi-diſans Patriotes, en ſe portant des frontières de la Hollande où ils ſe tiennent, ſur notre territoire, on évitera toute exploſion majeure.

On a très-bien fait d'arrêter *Linguet* avec tous ſes complices, mais pourvu qu'un prompt jugement & exemple s'enſuivent.

Le Mémoire que vous m'avez envoyé, mon cher Général, de la part de quelques réfugiés Hollandois, reſſemble bien à leur imagination exaltée, qui les a toujours fait donner de travers dans toutes leurs démarches. Vous les éconduirez avec ces projets, dont l'exécution ſeroit tout ce qui pourroit nous arriver de plus fâcheux; ſavoir, de nous attirer ſur les bras la Pruſſe, l'Angleterre & le Prince d'Orange avec tout ſon parti, pendant que nous n'aurions à leur oppoſer que nos propres forces & quelques miſérables Patriotes Hollandois qui encore ne pourroient rien faire ſans la France, & celle-ci n'a certainemen dans ce moment ni la volonté ni les moyens de nous être de la moindre utilité; ainſi, renvoyez bien tout projet à cet égard, & croyez qu'il faut que nous évitions ſoigneuſement tout ce qui pourroit nous compromettre de quelconque maniere avec l'une ou l'autre de ces Puiſſances. Je crois même, ainſi que je vous l'ai mandé par ma derniere Lettre, qu'il ſeroit à propos de retirer du pays de Liége les petits détachemens que vous y avez laiſſés avant l'arrivée des Troupes Pruſſiennes, qui doivent ſe rendre à Liége pour y faire exécuter les Décrets de la Chambre de Wetzlar. Je ne puis aſſez vous recommander ce point, puiſqu'il eſt de notre plus grand intérêt, & que peut-être nos adverſaires ne déſirent que de ſaiſir la premiere occaſion que nous leur donnerions pour ſe mêler de nos affaires, & nous cauſer une diverſion très-embarraſſante, pendant que nous ſommes encore en guerre avec les Turcs.

Adieu, mon cher Général, croyez que je vous conſerverai toujours les ſentimens que vous me connoiſſez.

JOSEPH.

Vienne, ce 5 Novembre 1789.

J'ai reçu hier au ſoir, mon cher Général d'*Alton*, votre Eſtaffete du 28 Octobre, & vous laiſſe juger de l'effet que m'a fait ſon contenu. Je devois auſſi peu m'attendre que le Militaire ſeroit expoſé à un échec d'un pareil ramaſſé de gens, & encore moins qu'il le ſeroit d'une façon ſi déshonorante.

Le Général *Schrœder* eſt inexcuſable d'avoir précipité, mal combiné, & fauſſement entrepris ce dont il étoit chargé. On voit auſſi par les canons perdus, que dans cette expédition la Troupe ne doit non plus avoir fait ſon devoir, qu'on a perdu la tête, & qu'on a fini par ſe ſauver.

Je récompenſe avec ſatisfaction, & j'en recherche même les plus petites occaſions où l'on ſe diſtingue; mais je me crois également obligé, pour relever la différence, de punir ceux qui manquent. Vous ſignifierez donc au Général *Schrœder* qu'il n'eſt plus *Angeſtellt*, & qu'il n'a qu'à revenir ici en Allemagne. Vous prendrez égament des informations exactes des Officiers & de la Troupe qui n'ont pas fait leur devoir dans cette occaſion, pour en punir les coupables, qu'ils ſoient Officiers ou communs; car il faut un exemple.

Je vous enverrai au premier jour un autre Brigadier; mais pour des Troupes il eſt impoſſible de vous en faire paſſer des Provinces Allemandes, tant par les circonſ-

tances du moment qui ne permettent point de s'affoiblir ici, que par la grande diſtance, la mauvaiſe ſaiſon, & le temps qu'il faudroit pour vous les faire parvenir, & pendant lequel l'eſſentiel doit être décidé.

Il eſt impoſſible de preſcrire d'ici ce qu'il faut faire; mais il eſt ſûr qu'en raſſemblant les Troupes dans les points principaux, & tenant ceux-là, on parviendra à ſoutenir au moins, dans ces endroits, l'autorité ſouveraine, & que peu à peu cette Troupe indiſciplinée, qui ne peut viſer qu'au pillage, après avoir fait, à la vérité, bien du mal à pluſieurs individus, ſe diſſipera, & ceſſera d'elle-même, hormis que l'on ne trouve l'occaſion de l'attaquer avec avantage & en force.

Si l'érection de quelque Corps franc peut être avantageuſe, je veux bien vous y autoriſer, pourvu qu'elle puiſſe ſe faire promptement, & aſſez à temps pour vous être de quelque utilité.

Je ſuppoſe que vous aurez fait citer au ſon du tambour le Colonel *Vender Merſch.* Comme probablement il ne comparoîtra pas, vous le ferez pendre en effigie, en attendant qu'on ait le plaiſir de l'exécuter en perſonne.

Du reſte, je ne puis qu'attendre avec autant d'inquiétude que d'impatience, vos rapports ultérieurs.

Adieu, mon cher Général.

JOSEPH.

Vienne, ce 7 Novembre 1789.

MON cher Général d'*Alton*, j'ai reçu votre rapport du 27 par la poste, & celui du 30 par Estaffette.

Je m'étois attendu que vous m'enverriez le premier rapport que le Général *Schræder* doit vous avoir fait, & qui devoit me donner des éclairciſſemens ſur la façon inouie dont cette expédition ſur Turnhout avoit été imaginée, entrepriſe, exécutée & terminée; mais vous ne m'avez envoyé qu'un rapport ſecondaire, qui ne contient rien que des détails de la perte conſidérable qu'on a faite, & qui parle d'avoir encore trouvé deux canons de perdus, ſans qu'on puiſſe ſavoir ſi ce ſont deux canons de plus, par conſéquent quatre qui ſont perdus, ou ſi ce ſont les deux canons que vous m'avez déjà annoncés par votre premier rapport. Du reſte, je ne puis vous cacher mon étonnement ſur l'inconſéquence, & le peu d'apropos que je vois régner dans les diſpoſitions que vous avez faites, & dans les projets deſquels vous vous laiſſez éblouir. Il y a des ſemaines que l'on ſait cet aſſemblage de ſoi-diſans Patriotes dans les environs de Breda; la marche que fit le Général *Schræder* vers le Pays de Liége, fit ſauver tous ceux qui ſe trouvoient vers Breda; vous ſaviez donc qu'il n'en exiſtoit plus ailleurs que dans cet endroit. La Hollande déclare de ne pas ſouffrir, dans ſon Pays, que ces Patriotes s'y ſar-ment; on avoit fait les diſpoſitions de la part du Gouvernement pour mettre en ſéqueſtre les Abbayes qui les ſoutenoient; il falloit donc, ou qu'ils ſe ſéparent ou qu'ils entrent dans le Pays; & malgré cela point de

dispositions de faites dans la Campine, hors quelques recruteurs, & de ces petits détachemens que vous appelez volans, qui ne signifient rien. Si le Général *Schrœder*, avec les troupes qu'il avoit pour marcher vers le Pays de Liége, eût côtoyé ces fuyards, & s'étoit placé vis-à-vis d'eux dans la Campine, où ils n'auroient jamais pu entrer, où ils auroient été facilement repoussés; enfin les insurgens étant entrés une fois dans le Pays, & s'étant emparés de plusieurs objets entierement abandonnés, comme, par exemple, la frégate qu'on auroit dû avoir l'attention de faire approcher d'Anvers pour être en sûreté, & la caisse publique de Lillo, qui également y auroit dû être transportée. Les sachant donc entrés dans Hoogstraet & Turnhout, vous formèz un plan d'attaque par trois colonnes, qui ne s'exécute pas, parce qu'il plaît au Général *Schrœder* de partir seul sans attendre les autres, pour faire cette équipée. C'est voir dans un très-faux jour, que de croire qu'il faut attaquer ces gens-là comme si c'étoient des Turcs ou des Prussiens; il falloit faire approcher les Troupes de Turnhout & Hoogstraet, leur faire parler, leur faire concevoir les dangers auxquels ils alloient s'exposer s'ils ne retournoient à leurs foyers; enfin, s'ils ne vouloient point entendre raison, il ne falloit que se camper dans les environs, & les y bloquer : car comment auroient-ils pu y subsister, & sortir pour venir attaquer la Troupe en rase campagne, ils y auroient eu mauvais jeu, & sûrement qu'ainsi la chose auroit été peut-être assoupie sans grande effusion de sang. Vous n'aviez pas même fait tenir à portée un nombre suffisant de munitions, & il faut suspendre à cette heure toutes les démarches ultérieures, pour attendre qu'il en vienne de Luxembourg.

Les diſpoſitions dont vous me parlez pour l'avenir ne me me paroiſſent également ni à propos ni conſéquentes. Faire venir l'Artillerie de ſiége de Luxembourg, quel temps cela n'exige-t-il pas, & à quoi bon ? Les rebelles ont-ils une place à leur pouvoir, & voulez-vous faire un ſiége ? L'érection d'un corps de Pionniers & de Chaſſeurs, à quoi doit-il aboutir ? Croyez-vous que vous ferez des années ou des mois la guerre contre ces gens-là ? Un Corps franc levé par *Doncel*, compoſé d'avanturiers & fripons de Liége, outre le temps qu'il faudroit, comment pourroit-on jamais ſe repoſer ſur ces gens, & ne ſeroit-on pas expoſé, de leur part, à une défection en corps, & qu'ils tournent les armes contre nous-mêmes ? Renvoyez, mon Général, tous ces projets & toutes ces idées qui ne ſont pas mâchées, & que je veux prendre ſeulement comme l'effet de votre zèle échauffé; mais ce dont je dois bien plus ſérieuſement vous interdire toute démarche ou réponſe quelconque, c'eſt les deux projets auſſi infaiſables que nuiſibles, ſi on pouvoit nous ſoupçonner de la moindre connivence; ſavoir, l'un des Patriotes Hollandois qui voudroient attaquer les Forteresses de la Flándre Hollandoiſe, & l'autre le projet de Lettre anonyme de Paris, de François qui voudroient ſe former en corps, & s'armer dans notre Pays contre les Ordonnances du Roi & des Etats Généraux, d'accord entre eux pour entretenir les troubles en France. Vous devez ſentir vous-même, en réfléchiſſant un moment, combien peu cela nous conviendroit, & quel mal en devroit néceſſairement réſulter; renvoyez donc bien vertement tous ces faiſeurs de projets ou intrigans qui oſent vous faire des propoſitions auſſi abſurdes que dangereuſes.

C'eſt

C'eſt le Général *Lilien* le cadet, qui étoit autrefois Colonel au régiment de *Deutschmeiſter*, que j'ai deſtiné pour aller aux Pays-Bas, à la place du Général *Schrœder*, au ſujet duquel vous avez déjà reçu mes ordres. L'eſſentiel eſt de ſe réunir, de ne point ſe commettre qu'à bonnes enſeignes; de tâcher d'empêcher ces ſoi-diſans Patriotes d'occuper une plus grande partie du Pays, & en les entourant, les obliger plutôt par-là à ſe diſſoudre ou à prendre le parti de la ſuite, qu'à les forcer dans les endroits dans leſquels ils ſe feront retranchés. Il faut finir cette malheureuſe ſituation le plutôt que poſſible; & ſi l'on ne parvient à remettre le calme avant la fin de l'hiver, il en naîtra infailliblement les plus fâcheux événemens pour l'Etat & pour la Monarchie. Vous voudrez vous régler donc en conſéquence, & j'attends vos rapports ultérieurs, vous envoyant ce Courrier exprès pour vous faire avoir plutôt mes ordres. Adieu.

JOSEPH.

Vienne, ce 27 Novembre 1789.

Mon cher Général d'*Alton*, j'ai reçu votre rapport du 18 de ce mois. L'événement arrivé à Gand, duquel vous m'y donnez part, eſt d'un genre dont on ne peut que ſentir, mais point rendre l'effet, & je le crois déciſif. Sans entrer dans d'autres diſcuſſions, je ne puis que vous charger d'employer, en attendant, tous les moyens pour diminuer au moins les malheureuſes conſéquences que pourroient entraîner les différens événemens fâcheux

qu'on s'eſt attirés par les fauſſes meſures, & les entrepriſes auſſi mal combinées que plus mal exécutées encore, qui s'en ſont ſuivies.

Je compte d'envoyer d'ici aux Pays-Bas le Comte de *Cobenzl*, en qualité de Commiſſaire, muni de tous les pleins-pouvoirs néceſſaires, auxquels vous ſerez également aſſigné.

JOSEPH.

MON cher Comte d'*Alton*, j'ai trouvé à propos, pour le bien de mon ſervice dans les circonſtances actuelles de mes provinces Belgiques, d'y envoyer mon Vice-Chancelier de Cour & d'Etat Comte de *Cobenzl*, en qualité de mon Commiſſaire, muni de pleins-pouvoirs les plus étendus & ſans bornes, pour le mettre en état de préparer, arranger, arrêter & exécuter tout ce qu'il trouvera convenable ou néceſſaire pour rétablir une parfaite tranquillité dans ces Provinces.

Pour atteindre un but auſſi déſirable, il eſt abſolument néceſſaire, que tant le gouvernement civil que le commandement général des armes, ſoit ſubordonné en tout à mon Commiſſaire, & que l'un & l'autre dépendent uniquement de lui, tout comme ils dépendroient de moi-même, ſi je me trouvois ſur les lieux; voulant de plus, qu'à commencer du jour de la réception de la préſente, vous adreſſiez directement par eſtafette, au Comte de *Cobenzl*, les rapports que vous m'aviez adreſſés juſqu'ici immédiatement, qui vous indiquera la route qu'il prendra, & qui vous donnera, ſoit en chemin, ſoit en arrivant, des directions plus particulieres. Et quant à votre

correſpondance avec mon Conſeil de guerre, vous vous tiendrez à ce que le Préſident de ce Conſeil vous preſcrira.

JOSEPH.

Vienne, le 28 Novembre 1789.

Le ſouſſigné Greffier de la ville de Bruxelles, & Secrétaire du Comité civil établi en cette ville, ayant collationné les Lettres ci-deſſus contre les Lettres originales de l'Empereur Joſeph II, *qui ſont dépoſées au Comité, les y a trouvées conformes. Fait à Bruxelles, ce 27 Janvier 1790; étoit ſigné,*

J. B. CLAESSENS.

MONSEIGNEUR,

La dépêche Royale & le décret du Conſeil de guerre, que votre Excellence recevra en même temps que la préſente, vous inſtruiſent complètement de tout ce que vous devez ſavoir relativement au but de ma miſſion aux Pays-Bas, ainſi qu'aux fonctions que je dois y exercer; & comme j'écris aujourd'hui, ſur le même ſujet, au Miniſtre plénipotentiaire, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de ma Lettre à S. E., pour ne pas avoir beſoin de vous répéter les mêmes choſes; & dans l'incertitude où je ſuis, ſi vous vous trouvez avec M. le Comte de *Trauttmansdorff*, ou ſi vous êtes ſéparés l'un de l'autre, vous voudrez bien, mon général, prendre auſſi pour vous tout ce que je dis au Miniſtre, ſur mon voyage, ſur la maniere de me faire parvenir les relations en route, & ſur tout ce qui peut d'ailleurs vous concerner auſſi bien que lui, en vous priant de vous conformer en toutes choſes, de votre part, aux mêmes directions que je lui donne. Il faut abſolument ſe trouver ſur les lieux & ſavoir les faits dans le plus grand détail, pour pouvoir juger de l'emploi que vous pouvez & devez faire, dans les préſentes circonſtances, des Troupes qui ſont ſous votre commandement. Tout ce que je puis faire dans ce moment-ci, c'eſt de vous recommander inſtamment de ne rien faire au delà de ce qui eſt indiſpenſablement néceſſaire pour mettre en ſûreté le tréſor & les archives, pour maintenir la police, & ſur-tout pour ménager aux Troupes, en cas de beſoin, la retraite à Luxembourg, avec les moyens néceſſaires à la défenſe de cette Place, ſi, par un malheur inattendu & juſqu'ici hors de toute apparence & probabilité, vous

y étiez réduit. L'emploi des Troupes à tout autre qu'aux ſuſdits trois objets, ſeroit, à mon avis, inutile & déplacé dans les préſentes circonſtances. Comme il n'y a point d'ennemis à combattre, mais uniquement à arrêter, autant que poſſible, de grands déſordres, & à rétablir le repos & la sûreté publique le plutôt & le mieux qu'on le peut, chaque homme de tué de part ou d'autre eſt une perte pour l'Etat, & augmente l'aigreur & l'animoſité qu'il faut s'empreſſer d'adoucir & diſſiper par tous les moyens les plus propres & les plus combinables avec l'honneur des Troupes de Sa Majeſté. Les nouvelles que j'eſpere de recevoir de la part de votre Excellence en route, me mettront peut-être en état de vous former encore d'autres raiſonnemens. Juſques-là, je ne puis qu'abandonner tout ce qui eſt purement militaire au ſoin & aux lumieres de votre Excellence, qui, en ſe concertant, autant que beſoin ſera, avec le Miniſtre plénipotentiaire, ſaurez au mieux ce qui convient aux circonſtances & au ſervice de l'Empereur. Je vous prie ſeulement de faire en ſorte qu'à mon arrivée à Coblenz, je puiſſe trouver de votre part une note contenant en gros l'état effectif des Troupes qui ſont ſous votre commandement, leur diſlocation actuelle, & quels changemens vous pourriez y faire encore avant mon arrivée. Une remarque enfin que je dois encore vous faire, c'eſt que, dès ce moment, toute eſpece de recherches & inquiſitions ultérieures pour découvrir des coupables & pour arrêter des gens ſuſpects, doit ceſſer entierement, de la part du Civil & de la part du Militaire, dans toutes les Provinces, également ſans aucune exception, à moins qu'il n'y ait de ces indices graves, ſur leſquels les Lois Belgiques autoriſent une décrétation

de prise de corps. J'espere d'avoir bientôt l'honneur de vous voir, & suis en attendant, avec la plus parfaite considération,

MONSIEUR,

De Votre Excellence

Le très-humble & très-obéissant Serviteur,

PH. COBENZL.

Vienne, *le* 28 *Novembre* 1789.

A S. E. Mr. le Comte d'*Alton*.

Copie. A S. E. Monsieur le Comte de TRAUTTMANSDORFF.

Vienne, *le* 28 *Novembre* 1789.

LA Dépêche royale & la Lettre d'office que le présent Courrier vous apporte, instruisent V. E. de la volonté de l'Empereur, en conséquence de laquelle je partirai, si possible est, dans trois ou quatre jours d'ici, pour me rendre aux Pays-Bas. Je prendrai ma route par Linz, Ratisbonne, Nurenberg, Wurzbourg, Francfort, jusqu'à Coblenz, où je me déciderai, d'après les nouvelles qui me parviendront d'ici à ce temps, si je ferai mieux de continuer par Cologne, Juliers, Tongre, & Louvain, ou bien par Treves, Luxembourg, & Namur; & quoique je me propose de faire bonne diligence, je ne puis fixer

d'avance l'époque de mon arrivée, puisqu'elle dépendra de l'état des chemins, du temps qu'il fera, des ménagemens qu'exige ma constitution point trop robuste, & enfin du plus ou moins d'embarras que je pourrois rencontrer en route dans cette rude saison. J'espere de recevoir, chemin faisant, plusieurs de vos Lettres, dans lesquelles vous voudrez bien, M. le Comte, m'informer, avec autant d'exactitude qu'il vous sera possible, de tout ce qui se passera de plus ou moins intéressant depuis le moment de l'arrivée de ce Courrier. Toute votre correspondance avec S. M. Impériale, directement sur toutes les affaires du service, sans exception aucune, ainsi que tous vos rapports d'office à M. le Chancelier de Cour & d'Etat, venant dès ce moment à cesser entierement, il faut, M. le Comte, que vous m'adressiez vos dépêches dès à présent *ibi ubi*, sans me donner sur l'adresse d'autre qualification que celle de *Vice-Chancelier*, & que vous instruisiez ceux qui en seront porteurs, de me les remettre là où ils me rencontreront, en prenant bien garde de ne point me dépasser. Vous ferez tout cela jusqu'à ce que je sois arrivé ou que je vous donne d'autres indications. Vos dépêches apportées par le Courrier *Strens* étant les dernieres que nous ayons reçues, & ignorant par conséquent tout ce qui peut être arrivé depuis le 17, je suis hors d'état dans ce moment-ci de vous donner d'autres directions que celle de pourvoir à la sûreté du trésor & des papiers, ainsi que vous y avez déjà pensé vous-même. Après cela, vous devez vous accommoder aux circonstances, céder de bon gré là où toute résistance seroit vaine ou seulement dangereuse, n'exposer ni vous-même ni d'autres, sans nécessité absolue, à des accidens fâcheux, & ne vous occuper essentiellement que du soin d'appaiser

les eſprits, en vous prêtant à tout ce qui peut arrêter l'effervefcence, quelque abſurdes que puiſſent être les idées des gens dont l'imagination échauffée & la raiſon offuſquée pourroient produire quelque accident déſaſtreux; puiſqu'auſſi bien tout ce qu'on fait par contrainte irréſiſtible, ne peut préjudicier aux droits de perſonne.

Incertain ſi M. le Général-Commandant ſe trouve avec vous, ou ſi vous êtes ſéparés l'un de l'autre, je vous envoie la copie de la lettre que je lui adreſſe ſous la même date, étant néceſſaire que vous ſoyez informé de tout, & qu'en beaucoup de choſes vous agiſſiez de concert avec lui.

Il ne me reſte maintenant qu'à ſouhaiter que la ſanté de Votre Excellence réſiſte à tant de fatigues & d'embarras, pour que j'aie le plaiſir de vous trouver bien portant lorſque j'aurai l'honneur de vous voir, ayant en attendant celui d'être avec la plus parfaite conſidération.

Le ſouſſigné, Greffier de la ville de Bruxelles, & Secrétaire du Comité civil établi en cette ville, ayant collationné les deux Lettres ci-deſſus contre les Lettres originales du Comte de Cobenzl, *qui ſont dépoſées au Comité, les y a trouvées conformes. Fait à Bruxelles, le 27 Janvier 1790; étoit ſigné,*

J. B. CLAESSENS.